

OFIS store **DELL**

OFFRE EXCEPTIONNELLE STOCK LIMITE

150000

DELL OPTIPLEX + IMPRIMANTE MULTIFONCTION = 150000

Tel: 06 600 0000

PNR : 319, Avenue Charles De Gaulle
BZV : 105, Boulevard Sassou Nguesso

LA SEMAINE AFRICAINE

65^{ème} année

www.lasemaineafricaine.net

N° 3660 du Vendredi 27 Janvier 2017 - 65^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 - CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06.678.76.94 / 05.528.03.94 / 06.889.98.99 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Archidiocèse de Brazzaville

Mgr Anatole Milandou a consacré l'église Saint Paul de Madibou



Mgr Anatole Milandou appliquant le Saint Chrême sur les murs de l'église nouvellement consacrée.

(P10)

Droits de l'homme

L'Adhuc appelle le gouvernement à libérer Noël Mienanzambi-Boyi, arrêté à Kinkala

(P.6)

Commission nationale pour la fortification des aliments

Le Congo a désormais une stratégie de lutte contre les carences en micronutriments

(P.7)

Coup d'oeil en biais

Les véhicules immatriculés dans d'autres départements interdits de circulation à Brazzaville?

(P.6)

Fonction publique

Clément Mouamba a relancé les négociations avec les partenaires sociaux

(P.3)

Gambie



Adama Barrow, pendant la prestation de serment à Dakar (P.3)

Le Président Adama Barrow peut enfin prendre ses fonctions à Banjul, la capitale

Comité de haut niveau sur la Libye

Un sommet se tient à Brazzaville

(P3)

Stéphanie Sullivan, ancienne ambassadrice des Etats-Unis d'Amérique au Congo

«Je suis inquiète par la tendance mondiale croissante de la désinformation à travers les médias sociaux»

(P.15)

ETUDE Maître Anicet BALHOU Notaire

B.P: 4171, Tél. (242) 05.557.44.10
E-mail : etude.anicetbalhou@yahoo.fr
Etude sise à l'Immeuble C.N.S.S, 3e étage, porte 303
19, Avenue Charles DE GAULLE,
Pointe-Noire, REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire du vingt-deux août deux mil seize, enregistré le vingt-quatre août de la même année, sous le n°0374, Folio 0158/3, le Notaire soussigné a reçu les statuts de la société dénommée: «STAR LITE», Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de F.CFA 1.000.000 (UN MILLION); dont le siège était établi à Pointe-Noire, 206, Avenue Costade Zacharie, vers Kitoko Daniel, Mvou-Mvou.

Ledit siège a, suivant Procès-verbal en date à Pointe-Noire du dix novembre deux mille seize, été transféré au Numéro 41, quartier Grand marché, ligne 3.

Cette société a pour objet, directement ou indirectement, en République du Congo: IMPORTATION, EXPORTATION, VENTE ET ACHAT des

produits :

- Alimentaires ;
- Non alimentaires ;
- Divers et électroménager ;
- Reconditionner les produits alimentaires.

Et, plus généralement, toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social, lui être utiles ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Monsieur ASWANI SURESH est nommé gérant, pour une durée de quatre (04) années renouvelables.

Elle est inscrite au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sous le N° RCCM CG/PNR/16 B 1247.

Pour avis.

«CONGO LOC AUTO»

En sigle «G.L.A»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de 1.000.000 F. Cfa
Siège social: 81, rue Kouanga Makosso, zone portuaire,
arr. 1 EPL, Pointe-Noire, République du CONGO
RCCM: 16 B 1301

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 05 Septembre 2016, reçu au rang des minutes de Maître Florence BESSOVI, Notaire à Pointe-Noire, le 07 Septembre de la même année, il a été constitué une Société commerciale de droit congolais dont les statuts ont été enregistrés à la recette du centre-ville de Pointe-Noire, le 10 Octobre 2016, sous les numéros 6748, folio 179/13; numéro 6749, folio 179/14, présentant les caractéristiques suivantes:

Forme juridique: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle «SARLU»;

Dénomination: «CONGO LOC AUTO», en sigle «C.L.A.»;

Siège social: le siège social est établi à Pointe-Noire, 81, rue Kouanga Makosso, zone portuaire, arr. n°1 EPL, s/c Cabinet GRANT THORNTON, B.P: 673, République du Congo;

Capital social: le capital social est fixé à la somme de: UN MILLION (1.000.000) Francs CFA, divisé en deux cents (200) parts sociales égales de cinq mille (5.000) Francs CFA chacune, souscrites et libérées intégralement par l'associé unique;

Objet social: la société a pour objet, tant en République du Congo qu'à l'Etranger:

- La location, Vente et Négoce;
- De véhicules de tourisme 4x4, SUV;
- Engins lourds;
- Poids lourds; Matériels de chantiers;
- Et tout matériel se rapportant;
- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles;
- L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers, avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux;
- La prise en location gérance de tous fonds de commerce;

- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée;

- Et, plus généralement, toutes opérations, de quelques natures qu'elles soient, se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement;

Durée: la durée de la société est de quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier;

Apports en numéraire: par la déclaration de régularité et de conformité annexé aux statuts constitutifs de la société du 07 Octobre 2016, le fondateur atteste que les opérations nécessaires, en vue de constituer la société «CONGO LOC AUTO», ont été accomplies;

Gérance: la société sera gérée par l'associé unique, Monsieur GAVINO Marc, né le 26 Juillet 1965, à Marseille (France), demeurant à Pointe-Noire, titulaire du passeport N8BC136567, délivré le 16 Janvier 2013 et venant à expiration le 16 Janvier 2018, de nationalité Gabonaise, pour une durée indéterminée;

Dépôt au Greffe: les actes constitutifs ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 17 Octobre 2016, sous le N° 16 DA 739.

Immatriculation: la société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de la ville de Pointe-Noire, le 17 Octobre 2016, sous le N° CG/PNR/16 B 1301.

Pour insertion,

La Notaire.

«OWN»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de 1.000.000 F. Cfa
Siège social :17 rue Kitola, arrondissement N°7 Mfilou, quartier la Base, Brazzaville,
République du CONGO
RCCM: 16 B 6777

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11 Novembre 2016, reçu au rang des minutes de Maître Florence BESSOVI, Notaire à Pointe-Noire, le 14 Novembre de la même année, il a été constitué une Société commerciale de droit congolais dont les statuts ont été enregistrés à la recette du centre-ville de Pointe-Noire, le 16 Novembre 2016, sous les numéros 7445, folio 203/23; numéro 7446, folio 203/24, numéro 7447, folio 203/25, numéro 7448, folio 203/26; présentant les caractéristiques suivantes:

Forme juridique: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle «SARLU»;

Siège social: le siège social est établi à Brazzaville, 17 rue Kitola, arrondissement N°7 Mfilou, quartier la Base, République du Congo ;

Capital social: le Capital social est fixé à la somme de: UN MILLION (1.000.000) francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales de dix mille (10.000) Francs CFA chacune, numérotée de UN (1) à CENT (100) inclusivement, entièrement souscrites et libérées de moitié en numéraire, et attribuées à l'associé unique;

Objet social: la société a pour objet, tant en République du Congo qu'à l'Etranger:

- Prestation de services;
- Agroalimentaire;
- Aviculture;
- Commercialisation des oeufs;
- Importation-exportation des produits issus de l'activité de l'aviculture, agroalimentaire;
- Importation des intrants;
- Production des oeuvres scéniques;
- Et, plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières

pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement;

Durée: la durée de la société est de quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier;

Apports en numéraire: par acte notarié de souscription et de versement du capital social reçu par Maître Florence BESSOVI, le 14 Novembre 2016 et enregistré le 16 Novembre de la même année, sous les numéros 7449, folio 203/27; numéro 7450, folio 203/28, le souscripteur des parts de la société a intégralement libéré les parts sociales au moyen d'un dépôt sur le compte bancaire;

Gérance: la société sera gérée par l'associé unique, Monsieur MBOUNGOU MALANDA Justazare Aristy, né le 15 Décembre 1986, à Madingou (République du Congo), demeurant à Brazzaville, titulaire du passeport N° A0177114, délivré le 15 Janvier 2016 et venant à expiration le 14 Janvier 2021, de nationalité Congolaise, pour une durée indéterminée;

Dépôt au Greffe: les actes constitutifs ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 21 Novembre 2016, sous le N°16 DA 1012;

Immatriculation: la société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de la ville de Brazzaville, le 21 novembre 2016, sous le N°CG/BZV/16 B 6777.

Pour insertion,

La Notaire.

«CONGO XIYOU PETROLEUM ENGINEERING TECHNOLOGY.CO LIMITED» En sigle «C.X.P.E.T» SA

Société Anonyme avec Administrateur Général
Au capital de 10.000.000 F. CFA
Siège social: 81, rue Kouanga Makosso S/c Cabinet GRANT THORNTON CONGO
Pointe-Noire, République du CONGO/B.P:673/RCCM: 16 B 1281

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26 Août 2016, et déposé au rang des minutes de Maître Florence BESSOVI, Notaire à Pointe-Noire, le 20 Septembre de la même année, il a été constitué une Société commerciale de droit congolais dont les statuts ont été enregistrés à la recette du centre-ville de Pointe-Noire, le 22 Septembre 2016, sous le numéro 6433, folio 168/12; numéro 6434, folio 168/13; numéro 6435, folio 168/14; numéro 6436, folio 168/15; présentant les caractéristiques suivantes:

Forme juridique: Société Anonyme avec Administrateur Général «SA»;

Dénomination: «CONGO XIYOU PETROLEUM ENGINEERING TECHNOLOGY.CO LIMITED», en sigle «C.X.P.E.T.»;

Siège social: le siège social est établi à Pointe-Noire, 81, rue Kouanga Makosso, S/c Cabinet GRANT THORNTON CONGO, zone portuaire, République du Congo;

Capital social: le capital social est fixé à la somme de: DIX MILLIONS (10.000.000) Francs CFA, divisé en mille (1000) actions égales de dix mille (10.000) Francs CFA chacune, toutes de même catégorie;

Objet social: la société a pour objet, tant en République du Congo qu'à l'Etranger:

- Services d'ingénierie et techniques pétroliers, le développement des technologies pétrolières, Forage des puits pétroliers, diagraphe, test de puits pétroliers, cimentation, diriger des opérations de compléation, de conditionnement et des travaux de fracturation, ingénierie du sol, production, maintenance des forages pétroliers, location des équipements pétroliers, importations et exportations des instruments et équipements pétroliers, développement et vente du pétrole;
- Et, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement;

Durée: la durée de la société est de quatre-vingt-

dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier ;

Apports en numéraire: par acte notarié de souscription et de versement du capital social reçu par Maître Florence BESSOVI, le 20 Septembre 2016 et enregistré le 22 Septembre de la même année, sous le numéro 6431, folio 168/10, numéro 6432, folio 168/11, les souscripteurs des actions de la société ont intégralement libéré les actions, au moyen d'un dépôt sur le compte bancaire ouvert au nom de la Société ;

Administrateur : Monsieur YANG YUJI, né le 20 Mai 1966 à Sichuan (Chine); de nationalité Chinoise, titulaire du passeport délivré le 21 Octobre 2014 sous le N°E36579636 et venant à expiration le 20 Octobre 2024, a été désigné en qualité de Premier Administrateur Général de la société, pour une durée de Deux (2) ans;

Commissaire aux comptes titulaire:

• Le Cabinet GRANT THORNTON CONGO (EX-GKM AUDIT ET CONSEIL), SARL, siège social : 81, rue Kouanga Makosso, B.P: 673 (Pointe-Noire), Agrément CEMAC N°SEC 014, représenté par M. André GOMEZ-GNALI, son gérant, a été désigné en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, pour une durée de deux (2) premiers exercices sociaux.

Commissaire aux comptes suppléant:

• Madame MONDJO née OTSOAMOUAPO Imelda, demeurant à la Raffinerie, Pointe-Noire (République du Congo), née le 1er juillet 1974, à Brazzaville, de nationalité Congolaise, titulaire du passeport N° A0151946 délivré le 08 Septembre 2015 à Brazzaville, Agrément CEMAC N°EC 476, a été désignée en qualité de Commissaire aux comptes suppléant ;

Dépôt au Greffe: les actes constitutifs ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 30 Septembre 2016, sous le numéro 16 DA 675;

Immatriculation: la société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de la ville de Pointe-Noire, le 30 Septembre 2016, sous le numéro CG/PNR/16 B 1281.

Pour insertion,

La Notaire

Fonction publique

Clément Mouamba a relancé les négociations avec les partenaires sociaux

Le Premier ministre, chef du gouvernement, Clément Mouamba, a relancé le dialogue social, coupant ainsi tout prétexte de grève aux syndicats. En tout cas, le comité national du dialogue social a repris son travail, avec la tenue de la toute première session de cette année, mardi 24 janvier dernier, au Palais des congrès, à Brazzaville. Cette session, qui a été patronnée par le Premier ministre, lui-même, a regroupé trois membres du gouvernement et les responsables des centrales syndicales les plus représentatives. Tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été examinés et adoptés, avec amendements.

C'est la toute première session du comité national du dialogue social, sous l'égide du Premier ministre, chef du gouvernement, Clément Mouamba, qui a ainsi repris le bâton de l'ancien ministre d'Etat Florent Ntsiba, qui pilotait ces négociations, sous le régime du «Chemin d'avenir». Autour de lui, il y avait le ministre du travail et de la sécurité sociale, Emile Ouosso, le ministre des finances, du budget et du portefeuille public, Calixte Nganongo, et le ministre de la Fonction publique et de la réforme de l'Etat, Ange Aimé Bininga.

Du côté des centrales syndicales, on notait la présence de Daniel Mongo (C.s.c), Elault Bello Bellard (C.s.t.c) et Jean-Bernard Malouka, secrétaire général de la Cosylac.

A l'ordre du jour, figuraient neuf points, à savoir: le recensement des agents civils de l'Etat; la publication du texte portant relèvement du minimum salarial dans la Fonction publique à 80.000 F. Cfa; la situation des cadres supérieurs du corps diplomatique; la publication des statuts particuliers des personnels de l'éducation nationale; la tenue des commissions administratives paritaires; le rappel des soldes d'activités des enseignants; le rappel des indemnités de fin de carrière;

le paiement des pensions des retraités à date échue; l'harmonisation du montant des allocations familiales entre la C.r.f (Caisse de retraite des fonctionnaires) et la C.n.s.s (Caisse nationale de sécurité sociale).

Abordant les points, on a constaté que le recensement des agents civils de l'Etat se déroule normalement; une commission sera mise en place pour examiner la situation des cadres supérieurs du corps diplomatique.

Le point relatif aux statuts particuliers des personnels de l'éducation nationale a fait l'objet d'une longue discussion. Pour l'instant, il ressort que ce projet suit son cours normal. Toutefois, le gouvernement se propose d'élaborer un statut général des agents de la Fonction publique.

D'autres points ont également retenu l'attention, comme le paiement régulier des pensions des retraités et l'harmonisation du montant des allocations des agents civils de l'Etat ainsi que du secteur privé.

En fin de compte, la reprise du dialogue social a permis de détendre le climat social qui commençait à se cristalliser, dans un contexte marqué par la crise économique.

Clôturant les travaux de cette session, le Premier ministre,



Clément Mouamba.



Des dirigeants syndicaux, au premier plan.

Clément Mouamba, s'est réjoui du travail réalisé dans la rigueur et la vérité. «En plus, nous avons eu recours à privilégier la transparence dans tout ce qui a été dit. Et nous avons également eu recours à un véritable échange à ces travaux. Et, enfin, on a été tous responsables, parce que tout ce qui a été dit, dans nos travaux, correspond à l'esprit nouveau qui veut faire du dialogue, quelque chose de fécond», a-t-il dit. «Les différents points débattus avec des résolutions précises montrent bien que toutes les affaires qui ont été retenues ont leurs solutions dans la salle et

d'autres décalées. Tout simplement, parce que pour formaliser les décisions, il faut bien que le gouvernement, avec le recul nécessaire, prenne les bonnes mesures, traduites soit par des circulaires ou par des décrets. Donc, je considère que nous venons de faire œuvre utile, pour faire avancer ce que j'ai appelé, ici, une forme de démocratie sociale. Il y a eu des patrons, des employeurs qui ont parlé», a ajouté le Premier ministre. Lequel a rassuré qu'il y aura un toilettage à la Fonction publique.

Pascal AZAD DOKO

Comité de haut niveau sur la Libye

Un sommet se tient à Brazzaville

Brazzaville, la capitale, abrite, vendredi 26 janvier 2017, un sommet du comité de haut niveau sur la crise libyenne, que préside le Chef de l'Etat, Denis Sassou-Nguesso. Les pays comme l'Algérie, le Niger, le Soudan, l'Egypte, la Tunisie et le Tchad sont attendus à ce sommet qui, selon Jean-Claude Gakosso, ministre des affaires étrangères, de la coopération et des Congolais de l'étranger, va permettre «d'harmoniser les agendas», pour «des démarches consensuelles et non des approches solitaires», afin de régler la crise libyenne.

Le sommet de Brazzaville sur la crise libyenne est la manifestation de la volonté manifestée par l'Union africaine, au sommet de Kigali (Rwanda), en juillet 2016, de trouver une solution durable à la crise libyenne. Lors d'une consultation à Addis-Abeba (Ethiopie), le 8 novembre 2016, le Président tchadien, Idriss Deby Itno, Président en exercice de l'Union africaine, avait exprimé la volonté du comité de haut niveau de reprendre l'initiative sur la crise libyenne et décidé de structurer son bureau et ses activités.

Le Président Denis Sassou-Nguesso était porté, à l'unanimité, à la tête de ce comité et depuis, il s'est mis à l'œuvre, pour amorcer une solution consensuelle. «Le comité de haut niveau a réitéré la profonde préoccupation de l'Union africaine face à la situation humanitaire et sécuritaire qui prévaut et au processus politique toujours dans l'impasse en Libye; situation marquée par de constantes luttes intestines menées par des milices armées, qui empêchent l'Etat de préserver son autorité et de maintenir l'ordre sur toute l'étendue du pays», rapporte le communiqué final de la réunion de concertation tenue à Addis-Abeba.

Signalons que le 28^e sommet de l'Union africaine va se tenir à Addis-Abeba, du lundi 30 au mardi 31 janvier 2017, pour procéder, entre autres, à l'élection du successeur de la Sud-Africaine Nkosazana Dlamini Zuma à la tête de la commission de l'Union africaine. La question de la réintégration du Maroc figure également à l'ordre du jour de ce sommet.

IN MEMORIAM

28 janvier 2007 - 28 janvier 2017,



voici dix ans que nous quittait Mme ODZOKI née BOU Philomène.

A l'occasion de cette triste commémoration, Monsieur Serge Michel Odzoki, ses enfants, petits-enfants, les familles ODZOKI et NGOUBILI prient toutes

celles et tous ceux qui l'ont connue de bien vouloir avoir une pensée pieuse pour elle.

Que son âme repose en paix!

Banjul, où il était attendu dans une grande liesse populaire. La Cedeao, qui a mené la médiation, tenait, avant tout, à sécuriser le pays qu'elle craint d'être miné par l'ex-homme fort de Gambie, et aussi pour éviter un éventuel coup d'Etat de la part des officiers qui sont encore fidèles à Yahya Jammeh. C'était également la demande d'Adama Barrow d'obtenir, pour longtemps encore, la présence, sur le territoire gambien, de quelques-uns des 7000 soldats

de la Cedeao, pour stabiliser et garantir la paix dans son pays. A ce jour, des centaines de Gambiens réfugiés au Sénégal regagnent leur pays. Notons que la crise post-électorale suscitée par Yahya Jammeh a duré un mois et demi, et a occasionné la fuite de plus de 45 mille Gambiens hors de leur pays.

Aristide Ghislain NGOUMA

Gambie

Le Président Adama Barrow peut enfin prendre ses fonctions à Banjul, la capitale

Vainqueur de l'élection présidentielle, scrutin du jeudi 1^{er} décembre 2016, Adama Barrow, candidat de sept partis de l'opposition coalisée, et réfugié à Dakar (Sénégal) où il a prêté serment à l'ambassade gambienne, va pouvoir, enfin, être investi dans ses fonctions, à Banjul, la capitale, après le départ obligé, samedi 21 janvier 2017, de l'autocrate Yahya Jammeh, l'ex-Président gambien, à bord du jet privé du Président guinéen, Alpha Condé. L'ex-président gambien a dû quitter le pouvoir, sous la pression diplomatique et militaire de la Cedeao (Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest). Il s'est, d'abord, rendu à Conakry, en Guinée, puis a embarqué, de nouveau, dans un avion spécial en direction de Malabo, en Guinée Equatoriale, lieu de son exil.

Le départ, âprement négocié, de Yahya Jammeh, a été obtenu à l'issue d'une médiation menée par les Présidents guinéen, Alpha Condé, et mauritanien, Mohamed Ould Abdelaziz, qu'on a qualifié de «médiation de la dernière chance». Un accord tripartite

a été passé entre la Cedeao, l'Union africaine et l'Onu, dans lequel l'ex-Président gambien exige, par exemple, que les Nations unies garantissent sa protection et celle de ses biens, que la Cedeao ne le harcèle pas et qu'il n'y ait pas non plus de chasse aux sorcières contre



Yahya Jammeh.

ses proches. Il sollicitait également la possibilité de son retour en Gambie, la reconnaissance de ses droits d'ancien Chef d'Etat et d'être à l'abri des poursuites de la C.p.i (Cour pénale

internationale), chose que ne lui ont, malheureusement, pas concédée les Nations unies.

L'ex-homme fort de la Gambie a ainsi accepté de quitter le pouvoir sans effusion de sang, après 22 ans de règne sans partage, dirigeant son pays de main de fer, jetant ses opposants en prison. Comme cela arrive souvent pour les dictateurs, il finit en exil. Mais, en partant, l'ex-Président a pillé la Présidence de la République ainsi que les caisses de l'Etat. L'avion le transportant a décollé de Banjul, samedi 21 janvier, en soirée, 48 heures après sa déclaration à la télévision publique du pays, dans laquelle il a, finalement, annoncé son intention de quitter le pouvoir. «Un jour historique», d'après le nouveau Président gambien, Adama Barrow, qui devait regagner, jeudi 26 janvier, la capitale,

**Etude Maître François Den LOUBOTA
Notaire**

Immeuble Tour Mayombe, 2e étage, Entrée Principale
Boîte Postale: 4315 - Téléphone: 05 748 99 64/222 94 49/52 Fax: 22 94 51 81
Pointe-Noire/République du Congo

INSERTION LEGALE

SOCIETE ALKHORAYEF PETROLEUM Co

Société à Responsabilité Limitée de Droit Saoudien
Au Capital de Cent Millions (100 000 000) de Ryals
Siège social : AL-KHOBAR 31952 Dammam • ARABIE SAOUDITE SUCCURSALE
DE POINTE-NOIRE
Siège de la succursale: 14, avenue KOUANGA MAKOSSO, Zone Portuaire
Boîte postale : 1999/Pointe-Noire/République du Congo
RCCM n° CG-PNR-14-B 369

Aux termes d'un acte sous seing privé établi et signé en date du 21 avril 2016 par le Vice-Président Zone Afrique de la société «ALKHORAYEF PETROLEUM Co», en la personne de Monsieur AHMED AL MASHGARI et portant :

«APPOINTMENT OF COUNTRY MANAGER IN THE REPUBLIC OF CONGO» de la SUCCURSALE DE POINTE-NOIRE de ladite société (i.e Nomination du Directeur en République du CONGO de la SUCCURSALE DE POINTE-NOIRE de ladite société),

- Monsieur MOHAMMAD SUBHI MOHAMMAD AL-GHOULEH est nommé en qualité de nouveau Représentant légal, DIRECTEUR DE LA SUCCURSALE DE POINTE-NOIRE de la société «ALKHORAYEF PETROLEUM Co», en remplacement de Monsieur ISMAIL

MOHAMAD ISMAILAB DALLA.

Le Procès-verbal de ladite décision a été déposé au rang des Minutes de Maître François Den LOUBOTA, Notaire à la résidence de Pointe-Noire, en date du vingt-trois décembre deux mille seize. Il a été enregistré même ville et date, folio 227/9, n° 8740, ainsi que son annexe, folio 227/10, n° 8741.

Dépôt légal : Enregistré au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 29 décembre 2018, sous le numéro 16 D 1035 et ladite succursale demeure immatriculée, sous le numéro précité.

Pour insertion,
Maître François Den LOUBOTA

IN MEMORIAM

TSONO Martin
(30 janvier 2007-30 Janvier 2017).

Te sachant en paix auprès du Père Tout-puissant, nous évoquons, le coeur mélancolique, mais serein, ce jour pour les dix (10) années de ton départ pour une autre existence.

Ce temps qui est passé n'a pu effacer le souvenir et la douleur de ta disparition.

En ce jour, nous restons unis dans l'assurance de ta présence en un monde meilleur et dans l'héritage de ton humanité généreuse et affectueuse. Nous, ta veuve, tes frères et soeurs, tes enfants et tes petits-fils, invitons la famille, amis et connaissances à avoir une pensée pieuse à ton souvenir pour les dix années déjà passées sans ta présence bienveillante sur la terre des hommes.

Adieu, Monsieur le Maire!



Dernières inscriptions en Masters avant démarrage des cours le 06 février- Diplômes européens. ESCIC, une école de la Chambre de Com-

merce de Pointe-Noire et de la Chambre de Commerce de Paris, délocalise:

Master MBA - Master en QHSE - Master en Contrôle de Gestion - Master en Management des Entreprises et 3ème année du Bachelor en gestion des entreprises en cours du soir.

Site: Immeuble PBG, au Centre-Ville, à 100 m de la Radio Pointe-Noire.

Tél.: 06 638 85 87; 04 431 48 27- escicinfo2013@gmail.com; www.escic-cg.com

DANIEL NGASSIKI

**L'ÉCONOMIE
AUX CANONS DE
L'INFINITIQUE INCLUSIVE**

La découverte et l'invention d'un capitalisme sans pauvreté ni inégalité fondamentales au moyen de l'introduction de l'État en bourse

Karthala Paris - novembre 2016
Paiement sécurisé : www.karthala.com

**LE LIVRE QUI INDIQUE COMMENT
ELIMINER LA PAUVRETE ET ATTEINDRE
LA RICHESSE POUR TOUS
DEMOCRATIQUEMENT**

COMMANDE
PAR TELEPHONE - SMS
LIVRAISON AU BUREAU
+242 05 076 17 33 / 06 864 66 00

VENTE AU CONGO
LES DEPECHEES DE BRAZZAVILLE
PAPETERIE CENTRALE (EX CONGO PHARMACIE)
PEFACO HOTEL MAYA MAYA
AUTRES LIBRAIRIES DE LA PLACE

15.000F CFA

**LES DEPECHEES
DE BRAZZAVILLE**



PAPETERIE CENTRALE

OFIS store **DELL**

**OFFRE EXCEPTIONNELLE
STOCK LIMITE**

Achat en boutique, paiement comptant

DELL OPTIPLEX
Ordinateur de bureau reconditionné

IMPRIMANTE MULTIFONCTION
Impression-Photocopie-Scan

150000 F CFA HT

Tél.: 06 600 0000

PNR : 319, Avenue Charles De Gaulle
BZV : 105, Boulevard Sassou Nguesso

Gilbert Djombo Bomondjo, préfet du Département de la Likouala

«Ce sont les cadres du Pool qui doivent régler ce problème»

Décoré il y a deux semaines, par l'O.n.g M.B Production, basée à Pointe-Noire, pour son implication dans la promotion du sport et des musiques traditionnelles, Gilbert Djombo Bomondjo, préfet du Département de la Likouala, a échangé avec la presse nationale, à Brazzaville, après sa décoration. Outre la joie qu'il a exprimée pour cette reconnaissance, il a abordé quelques sujets saillants de l'actualité nationale, notamment la situation sécuritaire dans le Département du Pool et l'application, dans toute sa rigueur, de la loi sur la déclaration des biens.

S'agissant de la situation sécuritaire dans le Pool, Gilbert Djombo Bomondjo appelle les cadres ressortissants de ce département à une prise de conscience de leur responsabilité, pour relever le défi du retour de la paix. Mais, il pense que ce n'est pas en restant à Brazzaville qu'ils contribueront à régler la crise du Pool. «Nous avons eu les mêmes problèmes dans le Département de la Likouala. Vous savez, chaque département a ses problèmes. Mais ce qui peut sauver le département, ce ne sont pas les pauvres populations qui sont là-bas, mais plutôt les cadres», a-t-il indiqué. Selon lui, si chaque cadre du Pool peut se rendre dans son district et réunir les parents, pour dire que «nous devons éviter cela, je suis sûr qu'on n'arriverait plus à ce genre de situation. Ce n'est pas à Brazzaville qu'on doit régler un tel problème. Vous voyez, quand cela s'est passé dans la Likouala, je suis venu ici à Brazzaville pour dire que je vais régler ce problème là-bas

même, dans le département. Chacun doit veiller à ce que, dans son village, dans son district, qu'il n'y ait pas de problème». Face aux souffrances que vivent les populations au quotidien, la seule et unique alternative, selon lui, c'est la mobilisation des cadres. «Ce sont les cadres du Pool qui doivent régler ce problème. Ce n'est pas l'armée, parce que quand vous envoyez les militaires armés, ils peuvent tirer sur des personnes innocentes et vice-versa. J'invite plutôt les cadres du Pool à prendre conscience de ce problème, à réunir les parents, à leur parler», a-t-il dit. «Ntumi est seul, il n'est pas majoritaire au Pool. Le Pool, c'est un département où il y a beaucoup de cadres politiques. Quand il y a eu l'indépendance en Afrique, les premiers financiers que nous avons connus ici, c'est au niveau du Pool, les premiers prêtres qu'on a connus, au niveau du Congo ici, ce sont les frères du Pool. Donc, les cadres peuvent descendre,



Gilbert Djombo Bomondjo.

aller pacifier les parents, au niveau du Pool», a-t-il déclaré. Toujours dans son franc-parler, Gilbert Djombo-Bomondjo a aussi interpellé ceux qui tirent les ficelles dans l'ombre. «Pourquoi ceux qui soutiennent Ntumi, de près ou de loin, n'envoient-ils pas les jeunes de leurs départements au Pool?», s'est-il demandé. Le Préfet de la Likouala a dénoncé le comportement du Congolais qui mine le pays: «Le mal congolais est que si quelqu'un est relevé de ses fonctions, il bascule, automatiquement, à l'opposition et lance même une guerre sans merci contre celui qui a fait de lui ministre. Il tire sur la fibre ethnique, comme s'il avait mandat de ce peuple. Est-ce que, quand il occupait les fonctions, avait-il pensé,

un jour, distribuer à chaque paysan, de l'argent, chaque fin de mois? Avait-il, un jour, appelé les étudiants pour leur dire: voilà, je suis de chez vous, chaque fin du mois, vous aurez 50.000 F. Cfa? Mais, lorsqu'il n'est plus au pouvoir, il va maintenant soulever les populations, les pauvres populations payent pour rien».

2017 étant proclamée, par le Chef de l'Etat, année de rigueur et de vérité, le préfet Djombo Bomondjo a aussi plaidé pour l'application stricte de la loi sur la déclaration des biens pour ceux qui exercent les responsabilités publiques, parce qu'il s'est dit scandalisé par l'enrichissement rapide de certains cadres: «Vous trouverez des personnes diplômées sans emplois, dès qu'il est nommé ministre ou directeur général, en deux ans de service, il a déjà 30 à 40 parcelles. C'est justement ça, la maladie des Congolais. Comment vous pouvez être ministre ou directeur général avec 50 parcelles, sans compter les voitures? C'est ça que nous devons combattre dans le pays».

Pour ceux qui se posent des questions sur lui, à cause de son franc-parler, Gilbert Djombo-Bomondjo a rappelé qu'il est nationaliste, président d'honneur de plusieurs groupes tradi-modernes évoluant presque dans tout le pays. Ses collaborateurs sont originaires des différents départements.

Propos recueillis par Pascal-Azad DOKO

R.p.d.h (Rencontre pour la paix et les droits de l'homme)

Une enquête de suivi citoyen de l'action publique réalisée à Mossendjo

Mis en place par l'O.n.g R.p.d.h (Rencontre pour la paix et les droits de l'homme), pour suivre l'action publique, le comité de veille de Mossendjo (Département du Niari) a mené une enquête sur la gratuité de certains actes sanitaires et les travaux de la municipalisation accélérée de 2006.



Un chantier abandonné à Mossendjo.

L'assistant réanimateur Dieudonné Koumba, assurant l'intérim du directeur de l'hôpital de Mossendjo, était, du 17 au 24 décembre 2016, face à cinq enquêteurs de la R.d.p.h. Ces derniers ont interrogé un échantillon de 50 personnes (agents de santé, patients, et autres) sur la mise en œuvre des mesures de gratuité des actes sanitaires décrétées par le gouvernement congolais. Notamment la gratuité de la césarienne, la gratuité des Anti retro viraux (A.r.v) et la gratuité du traitement du paludisme pour les enfants de 0 à 15 ans.

Si les patients et les agents de santé ont reconnu que la gratuité des A.r.v est strictement respectée, en dépit des ruptures récurrentes observées, le traitement gratuit du paludisme pour les enfants de 0 à 15 ans et la césarienne sont, désormais, onéreux. Une situation que le personnel soignant de l'Hôpital de Mossendjo a expliquée par le sous-équipement de la structure et l'absence de dotation. «Les parents ont tous reconnu que les soins en matière de paludisme pour les enfants de 0 à 15 ans ne sont pas gratuits», indique le rapport de l'équipe. Ce que confirme Augustine Mikoungui, qui témoigne: «Quand j'étais hospitalisée pour mon enfant, j'ai payé 13.500 F. Cfa, soit 2000 F. Cfa pour la consultation, 2500 F. Cfa pour le forfait lit et 9.000 F. Cfa pour les soins».

Même situation pour la césarienne. Nathalie Milongo se souvient avoir dépensé une somme de 146.000 francs Cfa, soit 80.000 francs Cfa pour l'ambulance et 66.000 francs Cfa à l'Hôpital de Dolisie. Et pour cause? «On m'a fait savoir, à l'hôpital, qu'il n'y avait pas de kits», explique-t-elle. «Avant 2013, la césarienne était gratuite. Mais à partir de cette année, elle est payante, car l'hôpital ne reçoit pas de kits. Il convient, toutefois, de souligner que la césarienne est payante, certes, mais elle coûte plus chère, lorsque la patiente est évacuée à Dolisie, en cas d'absence du médecin. Et l'évacuation coûte 70.000 francs Cfa», indique encore le rapport des enquêteurs commis par la R.p.d.h.

La deuxième équipe du comité de veille, composée elle aussi de cinq enquêteurs, a effectué, dans la même période (du 17 au 24 décembre 2016), des descentes sur les sites de différents chantiers de la municipalisation accélérée de 2006. Vingt projets ont été identifiés à Mossendjo. Quinze d'entre eux sont achevés et sont fonctionnels. Le cas de l'hôtel de ville, la brigade de gendarmerie, la réhabilitation de l'hôpital de base, de 7 écoles primaires et 2 collèges d'enseignement général. Un projet achevé, mais non fonctionnel: la résidence des maires. Les autorités locales auraient refusé de réceptionner le bâtiment, en raison de la mauvaise qualité des travaux. Quatre projets, bien que lancés, sont aujourd'hui abandonnés: la réhabilitation du lycée général, l'école primaire de Makengue, les commissariats de police des deux arrondissements (n°1 Bouali et n°2 Itsibou).

Mais, les deux équipes ont fait face à certaines difficultés dans la collecte des informations. Notamment l'inaccessibilité des numéros et contacts des entrepreneurs des chantiers abandonnés, l'indisponibilité des documents relatifs aux coûts des projets et le refus de répondre aux questions des enquêteurs, comme à la banque de sang. En attendant d'autres missions de suivi, à Pointe-Noire, Brazzaville, le Niari et la Cuvette, avec l'appui des partenaires internationaux, les responsables de la R.p.d.h, notamment Fabrice Kimpoutou, attaché à la recherche, et Christian Mounzeo, président de la R.p.d.h, se montrent déjà satisfaits du travail de l'équipe de Mossendjo.

John NDINGA-NGOMA

S.n.e (Société nationale d'électricité)

Relever le défi de la croissance de la demande d'électricité

La S.n.e. (Société nationale d'électricité), a organisé la deuxième édition du Top Management, du 19 au 20 janvier 2017, au complexe sportif La Concorde de Kintélé, au Nord de Brazzaville, sous l'égide du président du directoire, Louis Kanoha Elenga, directeur général, en présence du président du conseil d'administration, Eugène Ondzambé-Ngoyi. Cette deuxième édition a connu la participation de managers à différents niveaux: le directoire, les directeurs centraux, départementaux et les chefs de secteurs.

Pour le président du directoire de la S.n.e., l'activité de cette société, «en 2016, s'est caractérisée par une croissance de l'énergie produite, l'amélioration du comportement du réseau de transport, avec une baisse considérable du black-out». Malgré les avancées significatives enregistrées par la S.n.e., il convient de faire savoir que sur le plan commercial, la société a enregistré des contre-performances, avec «un faible taux de recouvrement (0,74% de croissance au 31 octobre 2016); la persistance, sinon l'augmentation du phénomène de fraudes; le manque de professionnalisme et d'éthique d'un certain nombre de salariés; la fraude interne», a-t-il fait savoir. Certes, la gestion financière s'est améliorée, mais il reste beaucoup à faire, dans la maîtrise de la gestion des ressources financières. Raison pour laquelle, Louis Kanoha Elenga a reconnu



Louis Kanoha Elenga

la pertinence de l'appel à la prudence lancé par le conseil d'administration, lors sa session du 28 décembre 2016. Parmi les difficultés, il y a la gestion informatique du fichier de la clientèle. «Il nous faut relever le défi de la croissance



Des participants à la rencontre.

de la demande d'électricité... Mais, la faiblesse actuelle de notre logiciel de gestion clientèle constitue un handicap réel. Celui-ci nécessite une solution curative d'urgence et aussi la mise en place d'un dispositif de contrôle interne qui permette de réduire la fraude commerciale», a-t-il déclaré.

Pour résoudre ces problèmes, les dirigeants de la S.n.e estiment qu'il faut relever le défi de la qualité des hommes, notamment leur conscience professionnelle et leur niveau de formation. «Sans les hommes, les meilleurs dispositifs techniques ne valent pas grand-chose. D'où, il vaudrait mieux gérer les ressources humaines, en vue de la recherche de l'efficacité et de l'efficience», souligne le président du directoire.

Si l'expérience de l'année 2016 n'a pas généré les résultats escomptés, 2017 permettra la mise en œuvre effective, par chaque agent, de sa lettre de mission. Car, au sortir de la deuxième édition du Top management, les principaux organisateurs ont souhaité avoir une vision claire de l'action de chacun, en cette nouvelle année.

En définitive, 2017 sera également, la première année de la mise en œuvre du plan de développement stratégique (P.d.s) 2017-2019 de la S.n.e., a rappelé Louis Kanoha Elenga, dans son allocution de circonstance.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

De nouveaux préfets pour les départements du Pool, de la Bouenza et la Lékoumou

Suivant un décret signé par le Président de la République et publié le 24 janvier 2017, trois nouveaux préfets de départements et quatre secrétaires généraux d'arrondissements ont été nommés. Il s'agit du colonel Jules Monkala-Tchoumou, préfet de la Bouenza (en remplacement de Célestin Tombet-Kendé), du colonel Georges Kilébé, préfet du Pool, en remplacement de Michel Sangha qui est muté comme préfet dans la Lékoumou où il remplace André Ovu. Quant aux secrétaires généraux d'arrondissements, il s'agit de: Mme Emma Henriette Berthe Bassinga, née Nganzabi, dans le premier arrondissement de Dolisie; Fidèle Lucien Saya, dans le deuxième arrondissement de Dolisie; Jean-Louis Jacob Bienné Lecomte, dans le premier arrondissement de Nkayi et de Mme Flore Nadège Andziou, dans le premier arrondissement de Ouesso.

Ligotés, ils assistent au cambriolage du local qu'ils sécurisent, à la Patte d'Oie

En début de semaine, le siège de l'Observatoire indépendant des forêts, situé dans la forêt de la Patte d'Oie, à Brazzaville, a été victime d'un vol nocturne avec effraction. Les voleurs ont emporté des ordinateurs, des disques durs, des imprimantes, un vidéoprojecteur, etc. Et ils ont mis les bureaux sens dessus dessous, dans leur recherche d'objets de valeur. Visiblement, il s'agit de spécialistes qui seraient au nombre de cinq. Ils ont, d'abord, surpris les deux gardiens des lieux, les ont ligotés, ont fait irruption dans les locaux et défoncé des portes, avant d'opérer tranquillement. Les gardiens, maîtrisés, étaient réduits à assister, impuissants, à l'opération. D'après des témoignages, c'est la troisième fois que ce siège a été visité par des voleurs.

Une sexagénaire retrouvée morte dans sa chambre à Dolisie

Agé d'une soixantaine d'années, une femme a été retrouvée morte, les premières heures de la matinée du mardi 24 janvier 2017, à son domicile, dans rue Makabana, au quartier Capable, à Dolisie, la troisième ville congolaise. D'après des témoignages, elle se serait suicidée. Mais, on se perd en conjectures sur les raisons qui l'auraient incité à mettre fin à ses jours. En tout cas, ni sa famille, ni le voisinage n'arrivent à comprendre ce geste malheureux. Son corps a été déposé à la morgue municipale de la ville. La tendance au suicide semble reprendre de l'ampleur dans la société congolaise.

Une niveleuse, pour soulager un tant soit peu les usagers de l'Avenue Ngamaba à Mfilou

Les autorités de la mairie de Mfilou ont, enfin, décidé de mettre en service une niveleuse, pour l'entretien provisoire d'une partie de l'Avenue Ngamaba, au niveau du rond-point Mouhoumi, dont la moitié de la chaussée, décapée et abandonnée il y a plusieurs mois, se transforme en zone boueuse, au moment des pluies. Des véhicules s'y enlisent, régulièrement. L'entretien de la chaussée, à ce niveau aide, un tant soit peu, à rendre la circulation automobile fluide. Après ces travaux d'entretien, un bus de la S.t.p.u (Société de transport public urbain) a desservi, pour la première fois depuis environ quatre mois, les quartiers de l'arrondissement 7 Mfilou, mercredi 25 janvier 2017. A propos de l'Avenue Ngamaba, si la mairie d'arrondissement de Mfilou a installé des panneaux de stationnement, l'on s'interroge toujours, d'ailleurs, sur sa réhabilitation et celle du rond-point Mouhoumi.

Dramatique accident de circulation sur la route nationale n°2: 11 morts!

Onze morts et une trentaine de blessés, dont beaucoup dans un état grave! C'est le lourd bilan d'un dramatique accident de circulation qui s'est produit, lundi 23 janvier 2017, à Itaba, une localité située à environ 100 km au Nord de Brazzaville, sur la Route nationale n°2. Un bus de transport public, de marque Toyota Coaster, à bord duquel se trouvaient de nombreux passagers en partance pour Oyo, dans le Département de la Cuvette, a percuté, de plein fouet, un minibus de type Hiace, chargé de pains. D'après certains témoignages, le chauffeur du minibus faisait une manœuvre en pleine route, quand il a été violemment percuté par le bus Coaster. L'excès de vitesse et la non-observation du code de la route seraient donc les causes directes de cet accident dramatique. Les personnes décédées et blessées ont été transportées au C.h.u (Centre hospitalier et universitaire) de Brazzaville. Une fois de plus, l'inconscience des chauffards a fait des victimes innocentes. Question: pourquoi les gendarmes ne surveillent-ils pas, avec fermeté, la circulation routière sur ces routes goudronnées qui continuent de dévorer ainsi des vies humaines?

Les véhicules immatriculés dans d'autres départements interdits de circulation à Brazzaville?

Dernièrement, un enseignant d'université a marqué son étonnement, quand des agents de contrôles routiers l'ont interpellé et placé son véhicule en fourrière. Et pour cause: il porte une immatriculation d'un département autre que celui de Brazzaville. Et les agents en question lui auraient rappelé, clairement, qu'ils ont agi en application d'un vieux décret et ils lui ont demandé d'obtenir une nouvelle carte grise. Il a suffi de l'intervention d'un officier supérieur et l'infortuné a pu récupérer sa voiture.

Locataire, la mairie d'arrondissement de Djiri, menacée d'expulsion

La mairie de l'arrondissement 9 Djiri est logée dans une maison qu'elle loue. Actuellement, elle est menacée d'expulsion de son local par son logeur, selon Radio-Congo. Et pour cause: non-paiement de loyer par l'administration de tutelle. Un préavis de deux jours a été adressé à la mairie de Djiri, pour s'acquitter de ses arriérés de loyer. Toujours selon nos confrères de la chaîne nationale de radio, «une touffe d'herbes capable d'héberger une partie de chasse» a poussé en face du lieu où sont installés les services municipaux. Une sorte de petite forêt pouvant servir, également, de refuge aux «Bébés noirs», ces jeunes bandits qui créent l'insécurité dans les quartiers de cet arrondissement. Il y a quelques semaines, une découverte macabre y avait, également, été faite: le corps sans vie d'une personne, selon le témoignage recueilli par la radio nationale. Pour l'administrateur-maire, les choses sont claires: le ramassage des ordures dans la ville de Brazzaville relève d'une société privée, appelée Averda. C'est donc un appel clair à cette société de pouvoir bien faire son travail.

Témoignage

Il y a six ans, Ekiaye-Ackoly Wamene, un grand nom de la presse congolaise, nous quittait

Ancien vice-président du C.s.c.l (Conseil supérieur de la liberté de communication), ancien directeur général de Télé-Congo et ancien président de la section congolaise de l'U.p.f (Union internationale de la presse francophone) Ekiaye-Ackoly Wamene, avait pour crédo, la responsabilité et la crédibilité de la presse congolaise. La Semaine Africaine a, du reste, fait écho de ce combat, à travers une interview publiée dans son n°2928 du mardi 15 septembre 2009, à la suite du discours d'investiture du Président Denis Sassou-Nguesso, pour son second septennat. Décédé à Paris (France), le 31 janvier 2011, nous voulons rappeler le combat de cet éminent journaliste, politologue, pour le développement d'une presse libre et responsable au Congo, en nous basant sur son interview à La Semaine Africaine.



Ekiaye-Ackoly Wamene.

En 2009, dans son discours d'investiture, le Président Denis Sassou-Nguesso invitait les Congolais au changement: «Adonnez-vous, désormais, à la rigueur du gain mérité et non aux délices trop faciles et honteux de la magouille. Convertissez-vous à la religion du travail bien fait. Visez tous et pour tout l'Excellence. Jetez bas la médiocrité, la tricherie et toutes les autres antivaleurs».

Commentant ce discours, à travers l'interview susmentionnée, Ekiaye-Ackoly Wamene avait qualifié cette invite du Chef de l'Etat d'«appel à la rupture». Une rupture que les institutions devaient mettre en musique, soutenait-il. «Les institutions sont, à n'en point douter, les premières à mettre en pratique cette rupture», parce que marquer la rupture signifiait, pour lui, «travailler différemment, changer la méthode de travail. Parce que cette rupture implique la gouvernance par la preuve». «Nous devons afficher la volonté et sentir l'obligation d'intérioriser, dans nos sphères d'activités respectives, les orientations du Président de la République. C'est, aussi, toute une responsabilité», martelait-il, en direction des institutions républicaines.

Ekiaye-Ackoly Wamene avait ainsi interpellé la presse qui devait, disait-il, jouer son rôle: «La presse doit, pour sa part, saisir cette occasion supplémentaire, pour rompre avec le journalisme sensationnel qui place les commentaires avant les faits, le journalisme de la rumeur, qui déforme les faits ou qui privilégie ses jugements de valeur au détriment de l'analyse objective et froide de l'actualité», avait-il soutenu, avant de souligner: «Les Congolais attendent des gouvernants qu'ils assurent la gestion transparente des affaires publiques. Mais, ils attendent aussi de la presse qu'elle assure cette transparence par des reportages qui ne laissent place à aucune déviance professionnelle et démontrent au public les failles ou les mérites de ceux qui gouvernent, en même temps qu'elle relaie les doléances des gouvernés. Je vous ai dit plus haut que la presse est la médiatrice sociale». Une analyse qui demeure d'actualité.

En effet, constant dans son élan, le Président Denis Sassou-Nguesso a, de nouveau, lors de son message de vœux à la Nation, le 31 décembre 2016, invité ses compatriotes à la rigueur. Ce nouvel appel s'inscrit, sans conteste, dans l'esprit de son appel à la rupture lancé dans son discours d'investiture,

en avril 2016. A l'évidence, la presse ne devrait pas rester en marge de cet appel. Elle qui fait, par ailleurs, face à la concurrence des nouveaux médias et des réseaux sociaux. Tout un enjeu majeur pour la presse qui doit, pourtant, défendre la vérité par la preuve. Mais, comment défendre ces vertus dans un contexte marqué aussi par des pressions politiques, notamment?

Répondant à cette question, Ekiaye-Ackoly Wamene avait relevé que ces pressions n'étaient pas l'apanage de la société congolaise. «Trouverez-vous un seul pays au monde où les journalistes travaillent sans pressions?», s'interrogeait-il, avant de répondre par la négation. Pour lui, «ces pressions ne sont pas que politiques: elles proviendraient de beaucoup d'autres milieux: économiques, sociaux et culturels. Les journalistes marqueront, réellement, la rupture, quand ils comprendront qu'ils ont la capacité de refuser, mieux de réduire ces pressions di-

verses. Le recours aux normes éthiques, déontologiques et légales constitue le premier argument vers cette espèce d'«affranchissement», vous me permettez le terme».

Partisan de la rigueur professionnelle, ce journaliste plein de sens de l'Etat soutenait que pour la presse, «marquer la rupture, c'est, surtout, devenir davantage crédible. La crédibilité de la presse passe par celle des informations qu'elle donne. L'information crédible est celle qui est donnée, avec responsabilité, par exemple, après une enquête bien fouillée et non celle qui relaie les ragots de la rue». Il s'appuyait sur la médecine, pour fournir à la presse un moyen moral de lutter contre d'éventuelles pressions. «Souvent, expliquait-il, l'exemple qui convient dans ce genre de cas est celui d'un médecin qui reçoit un patient lui exigeant de le mettre sous tel ou tel autre traitement. Le médecin ne le fera, certainement

pas, parce que sa déontologie le lui interdit».

Ekiaye-Ackoly Wamene souhaitait que «cette conscience professionnelle anime aussi les professionnels des médias congolais», pour ne pas qu'elle (la presse) ne soit «complice de tous ceux qui font des antivaleurs, leur norme sociale». «Or, toute la société congolaise, le Président de la République en premier, entend voir la presse jouer effectivement son rôle dans le renforcement de la démocratie et la promotion des valeurs républicaines», concluait l'ancien directeur général de Télé-Congo, que les collaborateurs appelaient, affectueusement, «autorité miroir», pour sa transparence dans la gestion des fonds alloués, notamment pour les reportages événementiels.

Sylvain AKONDZO-LEOUI. Journaliste

Droits de l'homme

L'Adhuc appelle le gouvernement à libérer Noël Mienanzambi-Boyi, arrêté à Kinkala

Dans un communiqué de presse publié à Brazzaville, le 24 janvier 2017 et signé de son président, Loamba Moké, l'Adhuc (Association pour les droits de l'homme et de l'univers carcéral) exprime une vive inquiétude, après l'arrestation d'un défenseur des droits de l'homme, à Kinkala (Département du Pool), Noël Mienanzambi-Boyi, qui est, en même temps, responsable de la radio communautaire de cette localité. L'Adhuc demande au gouvernement sa libération sans condition. Voici, ci-après, l'essentiel du communiqué de presse de l'Adhuc.

non-violence, dont l'objectif est de sensibiliser l'opinion publique dudit département, s'est vu arrêter et détenu sans aucun mandat d'amener. Or, la Constitution du 6 novembre 2015 stipule, en son article 11: «Toute personne arrêtée est informée du motif de son arrestation et de ses droits, dans une langue qu'elle comprend. Tout

«L'Adhuc (Association pour les droits de l'homme et de l'univers carcéral) exprime sa vive préoccupation et dénonce vigoureusement l'arrestation et la détention arbitraire de M. Noël Mienanzambi-Boyi, président de l'Association pour la culture de la paix et de non-violence (A.c.p.n.v), arrêté le samedi 21 janvier 2017, à Kinkala, et transféré à Brazzaville, à la D.g.s.t, le lundi 23 janvier 2017, où il croupit dans leurs geôles et les visites sont interdites. Il a subi des tortures, des traitements inhumains et dégradants, au moment de son arrestation, en pleine rue de Kinkala, par les militaires/policiers. Conformément à l'article 11 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui stipule: «Toute personne accusée d'un acte délictueux est présumée innocente, jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement



Loamba Moké.

établie, au cours d'un procès public où toutes les garanties nécessaires à sa défense lui auront été assurées...». En effet, le président de l'Association pour la culture de la paix et de non-violence (A.c.p.n.v), qui anime à la Radio communautaire de Kinkala, en collaboration avec l'Eglise catholique, une émission sur la paix et la

acte de torture, tout traitement cruel, inhumain ou dégradant est interdit». Voici quelques activités réalisées par l'Association pour la culture de la paix et de non-violence (A.c.p.n.v) dans le Département du Pool: Le 1^{er} octobre 2016, à l'occasion

(Suite en page 15)

Congo-Banque mondiale

Henri Djombo et Djibrilla Issa ont lancé le mois de l'agriculture au Congo

La Banque mondiale organise, du 1er au 28 février 2017, une série d'activités de communication sur le «mois de l'agriculture». Cette initiative, soutenue par le bureau du vice-président de la Banque mondiale pour la région Afrique vise d'une part à renforcer le cadre de partenariat stratégique entre le Congo et la Banque mondiale et d'autre part, à stimuler l'engagement des parties prenantes pour le développement de l'agriculture. La cérémonie de lancement du «mois de l'agriculture» a donné lieu à une conférence de presse inaugurale, mardi 24 janvier 2017, dans la salle de conférences de la B.d.e.a.c, à Brazzaville, sous le patronage du ministre d'Etat Henri Djombo, ministre de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, en présence de Djibrilla Issa, représentant-résident de la Banque mondiale, de Mme Haleh Bridi, directrice pour les partenariats et communication externes à la Banque mondiale et d'Isidore Ondoki, coordonnateur du Pdar (Projet de développement agricole et de réhabilitation des pistes rurales).



Une vue du présidium.

l'agriculture commerciale), pour un montant de 100 millions de dollars.

Pour le ministre d'Etat Henri Djombo, le Pdar, qui sera clôturé en avril 2017, a eu des résultats jugés globalement satisfaisants par les populations et toutes les parties prenantes. En effet, les pistes agricoles réhabilitées dans les zones de production, les marchés construits en zones rurales, les financements reçus par les producteurs pour les activités agricoles, d'élevage et de pêche ou d'aquaculture ont marqué à jamais la mise en œuvre du Pdar. En outre, le ministre de l'agriculture s'est réjoui de l'engagement de la Banque mondiale à accompagner le gouvernement dans la mise en œuvre du Padac. «Nous devons assurer des systèmes productifs modernes et intensifs par la mécanisation

agricole, l'électrification et l'irrigation des principaux bassins de production, la promotion des fermes agricoles, pastorales et aquacoles privées de taille industrielle; des crédits aux exploitants à travers les banques et les établissements de micro-finance, pour permettre aux acteurs ruraux d'accéder aux services financiers», a indiqué Henri Djombo. Isidore Ondoki a, quant à lui, présenté les résultats du Pdar qu'il a jugé satisfaisants, ainsi que ses perspectives.

Signalons que la conférence inaugurale s'est achevée par la visite du site maraîcher de Nsongi, à Mayanga, en banlieue Sud de Brazzaville. Les maraîchers ont saisi cette opportunité pour présenter leurs doléances aux autorités.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

Pour Djibrilla Issa, l'objectif du «mois de l'agriculture» permettra une meilleure diffusion des résultats et impacts des interventions menées par la Banque mondiale, pour appuyer les programmes du gouvernement dans le domaine du développement agricole, de consulter les bénéficiaires, notamment les représentants des organisations de producteurs agricoles, les associations de jeunesse... Il a relevé que l'agriculture congolaise est tombée dans un processus de recul structurel, dû au brusque retrait de l'Etat des activités de production et de commercialisation. «L'agriculture congolaise

repose essentiellement sur la petite agriculture familiale qu'il faudrait préserver et moderniser. Elle n'est pas en mesure de nourrir une population de 4,5 millions», a-t-il dit. Selon lui, l'intervention de la Banque mondiale pour le développement de l'agriculture au Congo, s'est faite, entre 2008 et 2017, à travers le Pdar, pour un montant total de 50,5 millions de dollars américains. Depuis 2015, a-t-il fait savoir, le gouvernement a manifesté l'intérêt d'étendre cette collaboration avec la Banque mondiale, en créant un nouveau projet nommé Padac (Projet d'appui au développement de

Adu (Association désir d'unité)

Un ouvrage sur le vivre ensemble, pour lutter contre le repli identitaire

Au cours d'une conférence organisée jeudi 12 janvier 2017, dans la salle des conférences de l'Hôtel de la préfecture de Brazzaville, le député Jean De Dieu Kourissa, président de l'Adu (Association désir d'unité) a présenté et dédié l'ouvrage collectif publié aux Editions L'Harmattan (Paris), sous sa direction et intitulé: «Vivre ensemble. Quelles perspectives au Congo?». C'était en présence de nombreux invités, venus de différents horizons, notamment du monde universitaire. Des débats fructueux ont donné l'opportunité à l'Adu d'enrichir sa réflexion sur le vivre ensemble.

Au tour de l'auteur de l'ouvrage, il y avait Yvon Norbert Gambeg, chercheur et universitaire, Auguste Nsonsissa, philosophe, vice-président de l'Adu, qui a préfacé le livre, Emmanuel Baniwessize, enseignant à l'Université de Lubumbashi, en RD Congo, et l'abbé Mesmin Prospère Massengo, spécialiste du droit de l'Eglise (docteur en droit canon), un des contributeurs qui a parlé du «dialogue comme expression du vivre ensemble». Notre confrère journaliste, Innocent Olivier Taty, était le maître de cérémonie. D'un volume de 254 pages, l'ouvrage de l'Adu incarne



Jean De Dieu Kourissa.



Les invités.

une approche académique du concept du vivre ensemble, qui démarre par la préface d'un philosophe, le professeur Auguste Nsonsissa, et qui se termine par la post-face d'un philosophe aussi, le professeur Charles Zacharie Bowao, qui émet un postulat républicain: «L'on a l'habitude de dire du vivre ensemble qu'il n'est pas un désir utopique, il est plutôt pratique. C'est dans cet horizon de l'identité de l'avenir et de l'avenir de l'identité que la République Congo-Brazzaville est considérée, par vocation et par nature, comme une âme unique, unitaire et indivisible». Vendu à 20 mille francs Cfa l'exemplaire, l'ouvrage comprend 12 contributions, des communications faites par d'éminentes personnalités, lors d'un colloque organisé par l'Adu. Le professeur Emmanuel Baniwessize le considère comme étant un véritable plaidoyer pour l'éthique congolaise et un condensé de publications thématiques de l'Association désir d'unité qui, selon les initiateurs, immortalise les réflexions autour du concept du vivre ensemble.

Parlant de la forme et du fond, il trouve que cet ouvrage est «un projet social, un espace public, pour aller à la rencontre des Congolais». Il a, cependant, relevé que des crises et conflits ont pris corps au sein des familles, des associations, des équipes, des partis politiques, des orchestres et même des Eglises, et qu'il faut réellement les combattre.

Faisant la lecture de la préface du livre, le professeur Auguste Nsonsissa a indiqué que les Congolais luttent contre le repli identitaire et plaident pour la fin de l'ethnocentrisme persistant au cœur de la marche du monde.

Dans son témoignage, Yvon Norbert Gambeg, après avoir parlé du conflit ethnique de 1959 et proposé des solutions, a exhorté la jeune association qui fait du chemin, à aller jusqu'au bout de sa logique, pour que le vivre ensemble ne soit pas un simple slogan de plus, mais une réalité vivante. L'abbé Mesmin Prospère Massengo a, quant à lui, appelé à une prise de conscience de chacun sur la nécessité du vivre ensemble. «Il faudrait qu'on arrive à comprendre ses propres erreurs», a-t-il lancé.

Les débats et discussions qui ont suivi ont donné l'opportunité à l'Adu d'enrichir sa réflexion, en prenant en ligne de compte les contributions des uns et des autres sur la problématique du vivre ensemble.

Dans son allocution, le député Jean De Dieu Kourissa est revenu sur le vivre ensemble comme une impérieuse nécessité pour consolider l'unité nationale. «Le Congo nard notre bien commun, il n'existe donc pas un Congo du Nord, du Sud, de l'Ouest ou de l'Est». L'objectif de cet ouvrage est de lutter contre le repli identitaire, l'ethnocentrisme et de proposer l'installation progressive d'une qualité de vie portée par la volonté de renforcer le sens du vivre ensemble. Le moins qu'on puisse dire, c'est que l'ouvrage publié par l'Adu et qui est disponible dans les librairies de la place, a l'avantage de contenir une réflexion multidimensionnelle sur le concept du vivre ensemble, pour mieux l'asseoir dans le contexte socio-politique congolais.

Pascal-Azad DOKO

Commission nationale pour la fortification des aliments

Le Congo a désormais une stratégie de lutte contre les carences en micronutriments

Le Congo est désormais doté d'un cadre de référence pour mettre en œuvre sa politique en matière de lutte contre la malnutrition. En effet, la stratégie nationale de lutte contre les carences en micronutriments et le plan d'action pour la fortification des aliments en micronutriments ont été examinés et validés, lors d'un atelier qui s'est tenu, le 24 janvier 2017, dans la salle de conférences du Ministère de la justice et des droits humains, à Brazzaville, sous le patronage de Jean-Raymond Dirat, directeur de cabinet du ministre d'Etat, ministre de l'économie, du développement industriel et de la promotion du secteur privé.



Jean-Raymond Dirat et Aloys Kamuragiyé, au premier plan, à droite.

Les carences en micronutriments constituent encore une préoccupation majeure au Congo. Selon les données de l'enquête de démographie et de santé publique réalisée par l'Unicef, en 2012, environ 1 enfant sur 4, soit 200.000 enfants de moins de 5 ans par an, souffre de mal-croissance. Ces enfants n'ont pas la chance de réaliser leur potentiel cognitif et physique et peuvent mourir avant leur 5^e anniversaire. Par ailleurs, 7 enfants sur 10, de 6 à 59 mois, et 8 enfants sur 10, dans la tranche d'âge de 6 à 8 mois, souffrent d'anémies. 56% des femmes en âge de procréer souffrent de carence en fer.

La prévalence de la carence en vitamine A est estimée à 52% chez les enfants de moins de 5 ans et 45% chez les femmes enceintes et allaitantes. En 2006, par exemple, l'enquête sur les troubles dus aux carences en iode dans les départements de la Likouala, la Sangha et la Cuvette, a rapporté que 13% des enfants

des écoles primaires présentent un goitre. Ce qui provoque, de manière directe ou indirecte, la baisse des résultats scolaires et le taux élevé de mortalité infantile.

Les évidences scientifiques ont, quant à elles, montré que «la malnutrition entraînerait des pertes économiques entre 1,9% à 16,5% du P.i.b et que chaque dollar investi dans le domaine de la nutrition donne un retour sur l'investissement de 30 dollars américains», a expliqué Aloys Kamuragiyé, représentant de l'Unicef. Selon lui, les mesures destinées à corriger les carences en micronutriments sont bien connues et en plus relativement peu coûteuses et faciles à mettre en œuvre. Aussi, a-t-il réitéré l'engagement de l'ensemble des agences du système des Nations unies à accompagner le gouvernement à mettre en œuvre sa politique en matière de lutte contre la malnutrition.

Pour lutter contre toutes les formes de malnutrition et les

carences en micronutriments, notamment, en fer en vitamine A et en iode, le gouvernement a mis en œuvre des stratégies qui se focalisent sur la supplémentation en fer des femmes enceintes et allaitantes, pour prévenir l'anémie ferriprive; la supplémentation en vitamine A des enfants de moins de 5 ans, pour combattre l'avitaminose A et toutes ses conséquences; la promotion de la consommation d'aliments fortifiés en micronutriments.

Par ailleurs, pour optimiser les résultats de la lutte contre les carences en micronutriments et éradiquer ce fléau de carence en micronutriments, le gouvernement a créé, par décret n°2012-674 du 24 mai 2012, un cadre institutionnel multisectoriel et multi acteurs qu'est la commission nationale pour la fortification des aliments.

C'est pour doter cette commission des documents de planification stratégique de la lutte contre les carences en micronutriments, d'ici à 2020, que les deux documents ont été élaborés, et validés par l'atelier organisé le 24 janvier dernier.

Ouvrant les travaux de cet atelier, Jean-Raymond Dirat a laissé entendre que depuis 2009, toute la farine de blé produite par la société Minoco est fortifiée en fer et en acide folique. «D'autres initiatives de fortification des aliments de large consommation sont en cours. C'est le cas de la farine de manioc qui sera fortifiée en fer, acide folique et autres micronutriments essentiels, de l'huile de palme raffinée et du sucre qui seront fortifiés en vitamine A», a-t-il déclaré.

Cyr Armel YABBAT-NGO



CONSTRUISONS ENSEMBLE NOTRE RÉSEAU D'OPPORTUNITÉS

**Ouverture des pré-inscriptions à la 5^e édition
du Forum International Afrique Développement
16 et 17 mars 2017 au Hyatt Regency de Casablanca, Maroc**

Casablanca, le 16 janvier 2017

Le Club Afrique Développement du groupe Attijariwafa bank annonce l'ouverture des pré-inscriptions à la 5^e édition du Forum International Afrique Développement, qui aura lieu les jeudi 16 et vendredi 17 mars 2017 au Hyatt Regency de Casablanca.

Autour du thème « les nouveaux modèles de croissance inclusive en Afrique », cette édition confère à ses participants :

- un programme exclusif de rencontres thématiques de haut niveau,
- l'opportunité de prendre part aux B to B,
- l'accès et la participation au Marché de l'Investissement ainsi que les banques de projets qui y seront présentés.

Le Forum International Afrique Développement est aujourd'hui la plateforme de référence de la communauté d'affaires et de décideurs politiques engagés en Afrique.

Pragmatique, cette plateforme offre une dynamique concrète de B to B, de B to G, une visibilité des banques des projets d'investissements et des plans nationaux de développement à travers le Marché de l'Investissement.

Pour rappel, la 4^e édition, placée sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a connu la participation de 2400 opérateurs de 36 pays (dont 24 d'Afrique), ayant généré près de 4800 RDV B to B.

Les pré-inscriptions sont ouvertes jusqu'au 31 janvier 2017 dans la limite des places disponibles.

Les droits de participation à la 5^e édition du Forum International Afrique Développement sont de 700 € TTC.

Les membres adhérant au Club Afrique Développement bénéficient d'un tarif préférentiel de 400 € TTC.

Pour plus de détails : <https://www.clubafriqueveloppement.com/fr/intro>

Club Afrique Développement

www.clubafriqueveloppement.com

Contact Presse - groupe Attijariwafa bank

Ouafaa GHAOUAT

Responsable Relations Presse
Communication Institutionnelle

Téléphone : 0522 54 53 57

Mobile : 0647 47 32 90

Email : O.Ghaouat@attijariwafa.com



التجاري وفا بنك
Attijariwafa bank

Livre: vient de paraître

«La Conférence des évêques» de l'abbé Charlemagne Didace Malonga Diawara-Doré

Prêtre du diocèse de Kinkala dont il est l'actuel vicaire judiciaire, l'abbé Charlemagne Didace Malonga Diawara-Doré vient d'inscrire son nom dans le cercle des prêtres-écrivains congolais, en publiant en avril 2016, aux Editions du Cerf Patrimoine, à Paris (France), son premier ouvrage de 569 pages, intitulé: «La Conférence des évêques» et sous-titré: «Sa canonicité, consécration au Concile Vatican II (1965), requalification doctrinale par le Pape Saint Jean-Paul II (1998-1999)». La présentation de cet ouvrage préfacé par les professeurs Brigitte Basdevant-Gaudemet et Jean-Paul Durand, a eu lieu samedi 7 janvier 2017, en la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville, sous les auspices de Mgr Louis Portella Mbuyu, évêque de Kinkala, en présence de l'auteur, accompagné de Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, évêque de Dolisie, et présentateur de l'ouvrage, sous la modération du professeur David Mouvouangui, enseignant au département de philosophie de l'Université Marien Ngouabi de Brazzaville.



Abbé Charlemagne Didace Malonga Diawara-Doré.

institution porteuse d'espoir mais aussi intrigant quant à ses prises de position dans un monde qui, quoi qu'il en soit, revendique, dans la faisabilité, son indépendance de Dieu. (...) L'abbé Charlemagne donne l'occasion au lecteur de découvrir, dans le présent ouvrage, un rappel de la consécration des conférences territoriales latines d'évêques, consécration acquise lors du Concile Vatican II, puis la proposition de requalification par Jean-Paul II.

Le livre du vicaire judiciaire de Kinkala compte deux grandes parties précédées d'une préface et d'une introduction générale. La première partie est subdivisée en trois chapitres comportant plusieurs sections. Le premier chapitre de 47 pages aborde les assises épiscopales avant le deuxième Concile de Vatican. Le deuxième chapitre



La couverture du livre.

de 103 pages met en relief la consécration, par le Concile Vatican II (1962-1965), de la Conférence épiscopale. Le dernier chapitre de 94 pages concerne les institutionnalisations postconciliaires de la Conférence épiscopale/Conférence des évêques.

La deuxième partie est aussi subdivisée en trois chapitres dont le premier comprenant 79 pages rappelle les premières requalifications de la Conférence des évêques pour l'Eglise «Sui Iuri» latine. Le second chapitre de 85 pages aborde l'autorité requalifiée en 1998 et les illustrations spécifiques de la juridiction canonique de la Conférence des évêques. Le troisième chapitre, le plus court de tous, s'étendant sur 21 pages, mène le lecteur dans les méandres de la Lettre de la Congrégation pour les évêques relative au «Fonctionnement

des assemblées des évêques et leurs pouvoirs en matière doctrinale».

Le Concile Vatican II a consacré et institutionnalisé la conférence des évêques sans parvenir à résoudre tous les problèmes liés à son autorité et à sa juridiction. La qualification par la codification de 1983 semble n'avoir pas suffi. Les débats sur l'autorité juridictionnelle et doctrinale de la Conférence des évêques sont, désormais, éclairés par une requalification de la part de Saint Jean-Paul II en 1998: car l'autorité doctrinale de chaque évêque catholique, en pleine communion avec Rome, peut avoir, en effet, à être exercée de manière conjointe en confé-

rence des évêques. Rentré au pays en 2013 après un séjour de plus d'une décennie en Europe, émaillé de fructueuses entreprises aussi bien intellectuelles, académiques qu'universitaires, l'abbé Charlemagne Didace Malonga Diawara-Doré, détenteur de deux doctorats et d'un master en sciences politiques, est nommé, en 2013, par Mgr Louis Portella Mbuyu, curé de la Paroisse Sainte Thérèse de l'enfant Jésus de Missafou. Disponible en France et bientôt au Congo, l'ouvrage de l'abbé Charlemagne Didace Malonga Diawara-Doré est à conseiller à tout prêtre, religieux, religieuse et laïc désireux de parfaire ses connaissances sur le rôle, la juridiction et l'autorité doctrinale de la Conférence des évêques dans une Nation.

Gislain Wilfrid BOUMBA

Rehaussée de la présence d'Arlette Soudan Nonault, ministre du tourisme, des loisirs et de l'environnement, la rencontre à laquelle ont pris part des prêtres, religieux et religieuses de diverses congrégations ainsi que plusieurs fidèles laïcs, aux côtés d'éminents hommes de lettres et de culture, et ayant pour maître de cérémonie, notre confrère journaliste Aristide Ghislain NGOUMA, a été marquée par plusieurs interventions ayant contribué à faire découvrir davantage la quintessence du chef d'œuvre de l'abbé Charlemagne Didace Malonga Diawara-Doré, dans lequel il aborde le problème de l'autorité doctrinale de la Conférence des évêques dans une Nation.

Subdivisé en deux parties intitulées respectivement, «Institutionnalisations d'assemblées locales épiscopales latines (1917, 1965, 1983)» et «Processus de requalification de l'autorité et de la juridiction de la conférence des évêques», l'ouvrage «met en exergue la figure d'une institution connue de nom mais méconnue du point de vue de la nature et de la finalité et souvent incomprise par un certain public en fonction des circonstances», a affirmé l'évêque de Dolisie dans sa présentation de l'ouvrage. Poursuivant sa communication, le présentateur de l'ouvrage relève: «Quoi de plus normal et de plus logique que de laisser éclairer nos lanternes pour connaître davantage une

VENTE DU LIVRE: «La Conférence des évêques»

Présenté au public le 7 janvier 2017 en la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville, le livre de Monsieur l'Abbé Charlemagne Didace Malonga Diawara-Doré, Vicaire judiciaire du diocèse de Kinkala, intitulé: «La Conférence des évêques» sera bientôt disponible au Congo. Tous ceux qui désirent obtenir ce livre qui intéresse tout le peuple de Dieu, et toute personne curieuse souhaitant comprendre le rôle de la Conférence épiscopale, sa canonicité, sa requalification doctrinale sont priés de contacter:



Aristide Ghislain NGOUMA
Journaliste de La Semaine Africaine
Tél.: 05 500 77 77 / 06 610 77 77
Email: agngouma@yahoo.fr

MINISTÈRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC,
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITÉ FONCIÈRE ET DOMANIALE
INSPECTION DIVISIONNAIRE DE LA CONSERVATION DES HYPOTHÈQUES ET DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE ET DOMANIALE

INSERTION LEGALE

L'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Baongo-Brazzaville

N°080/17/MFBPP/DGID/DEFFD/DDID-DCHPF-B

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Baongo, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants:

N°	N° de Réquisitions	Références cadastrales	Quartiers	Arrondis/Districts	Requérants
01	N° 3663 du 07/12/16	Section-, bloc-, Pile 5, Sup. 201,60 m2	Zone 17 km	Madibou	Airtel Congo S.A.
02	N° 8825 du 28/10/13	Section C2, bloc, Pile 10, Sup. 257,60 m2	122, rue Archambault	Baongo	BIZITOU Prosper
03	N° 3157 du 12/01/16	Section A2, bloc 86 ex 29, Sup. 344,58 m2	12, rue Joachim Lounianga (Météo)	Makélékélé	NZOUNGOU Joséphine
04	N° 3594 du 12/10/16	Section AS2, bloc-, Pile 13, Sup. 393,03 m2	Quartier Mayanga zone 6	Madibou	NZINGOULA Prosper
05	N° 3566 du 23/09/16	Section G, bloc 88, Pile 5, Sup. 261,19 m2	Logement 33A jardin de Baongo	Baongo	MASSOUMOU VOUALA Stella Olga
06	N° 3638 du 17/11/16	Section B, bloc 6, Pile 7, Sup. 742,68 m2	Avenue des 1 ^{er} Jeux Africains	Makélékélé	MALONGA Céleste Dayana Edilaine
07	N° 3567 du 23/09/16	Section G, bloc 77, Pile 54 ^e , Sup. 125,22 m2	Logement 54C jardin de Baongo	Baongo	NOMBAU MAFOUKA Hélène S.
08	N° 3443 du 11/07/16	Section C4, bloc B, Pile 33, Sup. 128,33 m2	901, Boulevard Général de Gaulle	Makélékélé	DIAKOUKA Gisèle
09	N° 3653 du 29/11/16	Section F, bloc 17, Piles 5 et 6, Sup. 482,43 m2	42, rue Ball	Baongo	SOUZA Irma Pétronille et BANAKISSA
10	N° 3654 du 29/11/16	Section C3, bloc 183, Pile 11, Sup. 144,76 m2	342 bis, rue Fila Jean Baptiste	Makélékélé	SOUZA Irma Pétronille et MISSAMOU Héléna
11	N° 3347 du 11/05/16	Section BI, bloc-, Pile 10, Sup. 270,85 m2	3, rue Paul Boukaka (Kinsana)	Madibou	MIALONGUILA J. Anicet Richard
12	N° 3659 du 06/12/16	Section C2, bloc 107, Pile 18, Sup. 413,75 m2	267, rue Alexandry	Baongo	DASSY Thomas Daniel
13	N° 3597 du 12/10/16	Section A3, bloc 67, Pile 3, Sup. 297,63 m2	4, rue Miandzoukouta	Makélékélé	BIZITOU Prosper
14	N° 3599 du 12/10/16	Section C2, bloc 88, Pile 6, Sup. 480,00 m2	174, rue Ball	Baongo	BIZITOU Prosper
15	N° 3598 du 12/10/16	Section G, bloc 137, Pile 6, Sup. 556,10 m2	327, rue Mbama	Baongo	BIZITOU Prosper
16	N° 3596 du 12/10/16	Section CK, bloc 210, Pile 1, Sup. 359,10 m2	34, avenue Emile Biayenda	Makélékélé	BIZITOU Prosper
17	N° 3630 du 09/11/16	Section-, bloc-, Pile 1, Sup. 1373,37 m2	Nganga Lingolo (Goma Tsé-Tsé)	Pool	BIZITOU Prosper
18	N° 3631 du 09/11/16	Section-, bloc-, Pile-, Sup. 4004,95 m2	Nganga Lingolo (Goma Tsé-Tsé)	Pool	BIZITOU Prosper
19	N° 3662 du 09/11/16	Section-, bloc-, Pile-, Sup. 1579,90 m2	Nganga Lingolo (Goma Tsé-Tsé)	Pool	BIZITOU Prosper
20	N° 3633 du 09/11/16	Section A3, bloc 75, Pile 15, Sup. 308,74 m2	142, rue Nganguouini	Makélékélé	BIZITOU Prosper
21	N° 3665 du 08/12/16	Section C, bloc 5, Pile 3, Sup. 310,72 m2	321, rue Eugène Kakou	Baongo	BIZITOU Prosper
22	N° 3666 du 08/12/16	Section AN2, bloc 107, Pile 2, Sup. 310,00 m2	Rue Nkanzi	Mfiliou	MOUKALA-MOUKOKO Corneille
23	N° 15582 du 09/11/16	Section AL2, bloc 58, Pile 4, Sup. 848,96 m2	108 et 110, rue Nganguoulé	Mfiliou	MOUKALA-MOUKOKO Corneille
24	N° 3622 du 04/11/16	Section KL, bloc 15, Pile 5, Sup. 308,00 m2	Quartier Makazou	Mfiliou	BIDIE Jean Didier
25	N° 3591 du 11/10/16	Section AB, bloc 48, Pile 1, Sup. 436,60 m2	Massimou	Madibou	BIANGANA Justin
26	N° 3590 du 11/10/16	Section C3, bloc 18, Pile 3, Sup. 297,98 m2	405, rue Mbemba Pierre	Makélékélé	BIANGANA Justin
27	N° 3600 du 13/10/16	Section-, bloc-, Piles 1-2-3 et 21, Sup. 2025,00 m2	20 et 22, avenue Jean Jacques Toukanou	Madibou	KOLOLO Jean Maixent
28	N° 3592 du 11/10/16	Section-, bloc-, Pile 5, Sup. 520,00 m2	Kombé	Madibou	Association Rosicurienne Centre de Makélékélé
29	N° 3401 du 21/06/16	Section AP ex AQ, bloc 106, ex 21, Pile 9 ex 177, Sup. 944,46 m2	Ecole Ngamaba	Mfiliou	MIFOUNDOU Julienne
30	N° 3436 du 06/07/16	Section 1, bloc 34, Pile 156/4, Sup. 627,72 m2	Centre Ville	Baongo	OKOKO Irène
31	N° 3608 du 19/10/16	Section B2, bloc 149, Pile 4, Sup. 1065,62 m2	4, rue de la piscine (diata)	Makélékélé	La Société Espoir d'Avril (Société Civile Immobilière)
32	N° 15725 du 09/12/16	Section B2, bloc 112, Pile 5, Sup. 360,00 m2	8, rue Mbila (quartier diata)	Makélékélé	Mme MOUNGALI née MBITI Rosalie
33	N° 3668 du 08/12/16	Section AB, bloc 24, Pile 3, Sup. 938,00 m2	Avenue de la Corniche (qter Mansimou)	Madibou	Mr, Mme DONGALA née KISSILA Solange et Enfants
34	N° 3570 du 23/09/16	Section BJ, bloc-, Piles 5-6, Sup. 800,00 m2	Quartier Kibina	Madibou	NALOUHOUNINA BILEKO L. Claude
35	N° 3043 du 29/10/15	Section-, bloc-, Piles 2-3-10 et 11, Sup. 1600 m2	Kintélé (Ignié)	Pool	EBOULABEKA André
36	N° 15595 du 16/11/16	Section-, bloc-, Pile 13, Sup. 410,04 m2	Village Djiri (Manianga)	Pool	OLOLO Pascal
37	N° 3734 du 29/12/16	Section-, bloc-, Pile-, Sup. 936,60 m2	Village Nganga Lingolo (Goma Tsé-Tsé)	Pool	MANIANGA MOUKEMBI Dalcia
38	N° 3603 du 14/10/16	Section AS, bloc-, Pile 4, Sup. 490,00 m2	Rue Kimbambi Sébastien	Madibou	KOUKAMBIDILA NGUIMBI Bernsten Kraaf
39	N° 3601 du 29/10/15	Section C, bloc 60, Pile 11, Sup. 270 m2	680, rue Nganga Antoine	Makélékélé	BOUKAKA Daniel
40	N° 3578 du 30/09/16	Section-, bloc-, Pile-, Sup. 120,00 m2	Village Loukanga I	Pool	La Société MTN-Congo
41	N° 3652 du 25/11/16	Section AR2, bloc 38, Pile 11, Sup. 421,10 m2	Poto-Poto Djoué (Mbemba Landou)	Madibou	NGUILA Romaric Evrand Donald
42	N° 3575 du 30/09/16	Section-, bloc-, Pile-, Sup. 10.846,90 m2 (1ha)	Ambouchure Mangala Nswlele	Mfiliou	KIFOUANIKISSA Rebecca Clarisse
43	N° 3627 du 09/11/16	Section C2, bloc 13, Pile 8, Sup. 281,78 m2	75, rue Mbiemo ex Capitaine Tchoréré	Baongo	SITA Arsène
44	N° 3626 du 09/11/16	Section-, bloc-, Pile 8, Sup. 400,00 m2	Kimoumou	Madibou	BENDO Durel, BENDO Rabbi, BENDO Exaucé
45	N° 3564 du 22/09/16	Section A2, bloc 61, Pile 7, Sup. 344,60 m2	Rue Loua (Météo)	Makélékélé	NKODIA Armelle Gaelle
46	N° 3698 du 21/12/16	Section AS2, bloc-, Pile 12, Sup. 394,46 m2	8, rue Sela Ngonga (Mayanga)	Madibou	OMBESSA ZALA Pascaline
47	N° 3658 du 05/12/16	Section-, bloc-, Pile-, Sup. 57.476,10 m2	Nkama-Mbangala	Pool	SCI BIJUS

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 du Régime de la Propriété Foncière).

Fait à Brazzaville, le 24 Janvier 2017

Pour l'insertion légale
Brigitte OKOLA,
Inspecteur Principal des Impôts

Archidiocèse de Brazzaville

Mgr Anatole Milandou a consacré l'église Saint Paul de Madibou

Dimanche 22 janvier 2017, Mgr Anatole Milandou, archevêque métropolitain de Brazzaville, a consacré à Dieu, l'église Saint Paul de Madibou, un beau et splendide édifice construit grâce à la générosité de la communauté paroissiale et des bienfaiteurs de tout rang. C'était au cours d'une célébration eucharistique présidée par l'archevêque et concélébrée par les abbés Adrien Batantou, curé de la paroisse, Chandrel Babindamana Matondo, Urgel Eric Babika, Charel Guy Philippe Mvouo Oyela, vicaires paroissiaux, Brice Prévaly Babakila, curé de la Paroisse Saint Pie X de l'O.m.s, Isaac Bitsoumanou, curé de la Paroisse Saint Théophile de Kindamba et Rodier Hakoula, curé de la Paroisse Saint Philippe de Kibouendé (Diocèse de Kinkala). La chorale paroissiale Cardinal Emile Biayenda, la schola populaire paroissiale et le chœur paroissial Les amis du grégorien ont assuré l'animation de la messe.



Photo de famille autour de l'archevêque de Brazzaville.

té», a-t-il fait savoir. Après quoi, exécutant le rite de consécration de l'église, Mgr Anatole Milandou a sillonné les différents coins de l'édifice religieux, en appliquant sur les murs le saint chrême, sur proposition

Mgr Barthélémy Batantu, alors archevêque de Brazzaville, d'heureuse mémoire. Dans son ultime intervention, Mgr Anatole Milandou a remercié les participants à la messe, encouragé et félicité de nouveau les chrétiens de Madibou sous la houlette de leur curé, pour avoir réalisé ce magnifique chef d'œuvre, symbole de l'unité, la transparence et la solidarité ente l'équipe presbytérale et la communauté paroissiale.

Signalons que l'église Saint-Paul de Madibou a été bénie par l'archevêque, le 30 janvier 2016, au cours d'une célébration eucharistique en présence du Président de la République, Denis Sassou-Nguesso, et son épouse, Mme Antoinette, comptés parmi les bienfaiteurs ayant contribué significativement à la construction de cette belle église qui fait, désormais, la fierté aussi bien des chrétiens de Brazzaville que du Congo, et qui trône, désormais, sur le panorama de l'archidiocèse, aux côtés des autres églises témoins de la grande histoire de l'évangélisation du Congo.

Gislain Wilfrid BOUMBA

finition s'achèveront». Prononçant son homélie alternativement en lari (langue liturgique dans la partie Sud



Une vue des participants à la messe.

de l'archidiocèse) et en français, Mgr Milandou a mis en relief la plénitude du terme consacré qui vient du verbe consacrer. Ce faisant, il a félicité les chrétiens de Madibou pour l'œuvre accomplie en collaboration avec l'équipe presbytérale. Car, «cette église maintenant achevée fait ma fierté, notre fierté et votre fier-

de l'abbé Mathias Cédric Louhouamou, son cérémoniaire. Dans son intervention, le curé a remercié toute la communauté paroissiale, les ouvriers et tous les bienfaiteurs de tous rangs, pour avoir permis l'achèvement des travaux, grâce à leur contribution, 27 ans après la pose de la première pierre de cette nouvelle église par

IV^{ème} dimanche ordinaire-A-

«Heureux les pauvres de cœur»

Textes: So 2, 3; 3, 12-13; Ps 145(146); 1Co 1, 26-31; Mt 5, 1-12a.

Dans l'Ancien Testament, Dieu conclut, par l'intermédiaire de Moïse, une alliance avec son peuple sur le mont Horeb. De cette alliance furent assorties les prescriptions contenues dans le Décalogue, les dix commandements (Ex 20, 1-14). Dans le Nouveau Testament, Dieu Lui-même scelle une alliance nouvelle et éternelle avec l'humanité. Cette alliance nouvelle et éternelle sera définie par une Charte appelée les Béatitudes. La Charte de la Nouvelle Alliance, les Béatitudes, domine aujourd'hui la liturgie de la Parole de ce quatrième dimanche ordinaire de l'année liturgique A.

Matthieu commence sa péripécie portant sur les Béatitudes par le regard de Jésus: «Quand Jésus vit toute la foule qui le suivait, il gravit la montagne. Il s'assit, et ses disciples s'approchèrent. Alors, ouvrant la bouche, il se mit à les instruire». Tout part donc de la vision, du regard de Jésus sur le statu quo de ceux qui le suivaient, sur les réalités existentielles de ses disciples. C'est à partir de ces réalités qu'il définit, à travers les Béatitudes qu'il donne par la suite, la juste image de l'homme et de son bonheur. Jésus donne cette juste image de l'homme après avoir gravi la montagne. Nous connaissons fort bien le symbolisme de la montagne. C'est le lieu où la terre semble saluer le ciel dans une réciprocité intersubjective. En plus, Moïse donna la loi à Israël du haut de la montagne. Jésus, le nouveau Moïse, fait de même. Seulement, c'est Dieu Lui-même qui, ici, donne directement la loi à son peuple. En outre, la montagne est faite de terre. Et la terre rappelle notre provenance humaine: «A la sueur de ton visage tu mangeras ton pain, jusqu'à ce que tu retournes au sol, puisque tu en fus tiré» (Gn 3, 19). En voyant donc Dieu donner la loi à son peuple du haut de la montagne, tout pousse à croire qu'il inscrit Lui-même cette loi au plus profond du cœur de l'homme. Comme l'avait déjà annoncé Jérémie: «Je mettrai ma Loi au fond de leur être et je l'écrirai sur leur cœur. Alors je serai leur Dieu et eux seront mon peuple» (Ez 31,33). D'où le sens du Sermon sur la montagne.

Pour donner la loi à son peuple, Jésus s'assit selon la coutume des maîtres en Israël. Il s'assoit non pas pour se reposer après un travail harassant ou une longue marche mais pour enseigner. C'est ainsi que les disciples s'approchent de lui pour s'instruire directement de la doctrine prélevée sur les lèvres du Rédempteur. Cette doctrine repose essentiellement sur les Béatitudes. Contrairement à Luc qui présente quatre béatitudes assorties de malédictions, Matthieu présente neuf béatitudes. Heureux les pauvres de cœur, heureux les doux, heureux ceux qui pleurent, heureux ceux qui ont faim et soif de la justice, heureux les miséricordieux, heureux les cœurs purs, heureux les artisans de paix, heureux ceux qui sont persécutés pour la justice, heureux êtes-vous si l'on vous insulte...

Le mot "heureux" – makarioi en grec – qui précède chaque béatitude nous renvoie à ce bonheur que Jésus offre à tous ceux qui veulent demeurer dans son amour. On se rappellera de la préoccupation de David dans le Psaume 4: «Qui nous fera voir le bonheur?» Et c'est son fils Salomon qui répondra après avoir traversé la nuit obscure de son existence «le bonheur est pour ceux qui craignent Dieu parce qu'ils éprouvent de la crainte devant lui» (Qo 8, 12). C'est dans cette crainte du Seigneur qui est le début de la sagesse que Dieu nous fera voir son bonheur parfait. Cependant, le bonheur que promet Jésus n'est pas un opium pour le peuple mais un levier invitant à une praxis chrétienne dans la dynamique eschatologique du Règne de Dieu. Ce bonheur que promet Jésus est certes à venir mais il commence aussi dès ici-bas: «En vérité, je vous le dis, nul n'aura laissé maison, frères, sœurs, mère, père, enfants ou champs à cause de moi et à cause de l'Evangile, qui ne reçoive le centuple dès maintenant». C'est ici que le déjà-là-mais-totalement-pas-encore trouve tout son sens. Le bonheur véritable que donne Dieu en son Fils Jésus-Christ est la vie éternelle.

La première béatitude en dit davantage: «Heureux les pauvres de cœur, car le Royaume des Cieux est à eux». Les pauvres ne sont pas seulement ceux qui n'ont pas de matériel, plutôt ceux qui n'ont d'autres richesses que le Seigneur, le lot de leur cœur. Ce sont tous ceux qui mettent leur foi et leur espérance en Dieu, ceux qui ne comptent que sur Lui.

Par ailleurs, Jésus ne s'est pas contenté de proclamer les Béatitudes mais il les a vécues lui-même dans sa chair. Il est doux et humble de cœur (Mt 11, 29) et toute sa vie est tournée vers son Père. On pourrait dire que les Béatitudes présentent une christologie cachée de Jésus, un autoportrait de sa mission salvifique au cœur de ce monde. Cette mission salvifique basée sur les Béatitudes invite l'homme à la sainteté chrétienne car, «ce qu'il y a de faible dans le monde, voilà ce que Dieu a choisi pour confondre ce qui est fort» (deuxième lecture). Les Béatitudes opèrent donc une révolution copernicienne dans notre vie, un renversement des valeurs pour nous faire accéder à la béatitude parfaite.

Enfin, Matthieu nous présente un nouveau Moïse, Jésus, qui donne la loi à son Peuple. Contrairement au Décalogue qui présente dix lois, Matthieu n'en présente que neuf. La dixième béatitude à compléter est notre témoignage de vie. Notre vie doit être une sonate de la béatitude incarnée afin d'être une éternelle offrande à la gloire de Dieu.

Abbé Mathias Cédric LOUHOAMOU
Foyer Abraham

Dans la foule des participants à la messe il y avait le père Casimir Moukoubu, curé-doyen du Doyenné Nganga-Lingolo/Linzolo/Goma-Tsésé, le député Gabriel Nouni Banzonzi, et plusieurs personnalités de divers rangs, aux côtés des religieux et religieuses de diverses congrégations ainsi que des fidèles chrétiens vêtus pour certains de l'uniforme de leurs mouvements d'apostolat respectifs.

Cinq temps forts ont marqué la messe de consécration de l'église Saint Paul de Madibou: le mot de bienvenue du curé de la paroisse, l'homélie du prélat, le rite de consécration de l'église Saint Paul, le mot de remerciements du curé couronné de la remise des présents à l'archevêque du lieu, et l'ultime intervention de ce dernier. Dans son mot de bienvenue, le curé de la paroisse a exprimé la joie de la communauté paroissiale de recevoir, à nouveau, l'archevêque venu réaliser la promesse faite, de revenir «consacrer l'église Saint Paul, lorsque tous les travaux de

Aca (Association congolaise «Accompagner»)

La semaine de solidarité 2017 approche

L'Aca (Association congolaise «Accompagner») organise au mois de février, la semaine de solidarité 2017, marquée par plusieurs activités, selon le programme ci-après:

- 4 février à 10 h 00: visite au Chu (Centre hospitalier et universitaire)
- 15h 00: rencontre avec tout le Comité du Congrès au siège de l'Aca
- 5 février 9h00 – 17h 00: rencontre avec l'équipe du manuel au Centre Sadisana
- 6 février 9h00: en équipe mobile et si possible rencontre avec les Autorités, aux domiciles des P.M. (Personnes malades)
- 15h 30 – 18h 00: formation de l'Emasp et Msa Congo sur la douleur, au siège de l'Aca
- 7 février 9h00: en équipe mobile et si possible rencontre avec les Autorités, aux domiciles des P.M.
- 15h 30 – 18h 00: formation de l'Emasp et Msa Congo sur la douleur, au siège de l'Aca
- 8 février 9h00: en équipe mobile, aux domiciles des P.M.
- 15h 30 – 18h 00: formation de l'Emasp et Msa Congo sur la douleur, au siège de l'Aca
- 9 février 10h 00: travail avec le Comité de gestion de la Msa, au siège de l'Aca
- 15h 00: rencontre avec le Comité scientifique du Congrès, au siège de l'Aca
- 10 au 12 février: rencontre avec l'équipe du manuel, et formation de l'Emasp et Msa Congo sur les soins infirmiers, au Centre Sadisana
- 11 février 11h00 – 14h 00: possibilité d'inauguration de la Maison de santé Aloha Congo, au siège
- 12 février après-midi: assemblée générale, au siège de l'Aca.

N.B. Le siège de l'Aca est situé au n°2 de la rue Mpangala, à Mougali, en face de S.g.e.c. Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter les n° 05.551.08.28/06.651.07.73.

GX INTERNATIONAL

- Express National International
- Fret Aérien & Maritime
- Douane & Transit
- Logistique

Notre devise: ALLER + LOIN

SERVICE COMMERCIAL

Pointe-Noire : Road point Kasali (face au scf)
Brazzaville : 03 Av Cardinal emile Biayenda (face à la Mairie)

Tel (+242) 053010238 / 055501073
Tel (+242) 053010731 / 055501073

www.gxinternational.net Nos partenaires: UPS, SAP, etc.

Vente de parcelle

Cette parcelle est située au quartier Moussosso, vers la paroisse Notre Dame du Suffrage, à un bon prix.

Contacts:
05 531 36 53/06 976 58 36

AVIS DE RECRUTEMENT

Membre d'un groupe international et important Etablissement financier de la place, recherche pour son siège à Brazzaville, un Responsable de la Cellule de Communication institutionnelle

MISSIONS:

La Cellule de communication institutionnelle a pour mission d'assurer la gestion et le pilotage de la communication institutionnelle de l'Etablissement, de manière à véhiculer la meilleure image possible, reflétant les valeurs et le niveau de performance de l'Institution. Elle est notamment chargée d'organiser des événements et manifestations pour promouvoir l'image de marque de l'Institution.

ACTIVITES DU POSTE

Sous la responsabilité du Secrétaire Général, le Responsable de la Cellule de Communication institutionnelle aura pour missions:

- Assurer la responsabilité hiérarchique et organisationnelle de l'équipe;
- Définir, en concertation avec le Directeur Général, la stratégie globale de l'établissement en matière de communication et met en œuvre des actions de communication institutionnelle vers les différents publics;
- Promouvoir l'image et l'identité de l'établissement dans un esprit d'équipe;
- Concevoir et faire valider un plan de communication;
- Définir les cibles et les priorités en cohérence avec les missions de l'établissement et sa stratégie;
- Animer et coordonner les équipes chargées

des publications, du site web et des relations avec les médias;

- Organiser des manifestations institutionnelles;
- Prendre en charge certains projets;
- Evaluer les actions de communication et leur pertinence en consolidant la remontée des informations;
- Etablir et gérer le budget du service communication institutionnelle;
- participer activement au comité de direction;
- Est l'interface entre l'Institution et les différents médias, mais aussi le porte-parole de l'Institution;
- Apporter diverses contributions au site web de l'institution.

QUALIFICATIONS REQUISES:

De formation par BAC + 3 minimum en communication ou autre spécialité avec une expérience en communication de 3 à 5 ans, vous avez des compétences dans le métier de la communication et une expérience en management.

COMPETENCES

1) Savoirs généraux

- Bonne connaissance des théories et des concepts de l'information;
- Bonne connaissance des technologies de communication et multimédia (imprimerie, édition, audiovisuel, multimédia, PAO, web, réseaux

- sociaux...) et des panels internet;
- Bonne connaissance des règles déontologiques, éthiques et juridiques de la profession (copyright, droits d'auteurs);
- Bonne connaissance de l'environnement institutionnel et des problématiques de la banque;

2) Savoir-faire opérationnels

- Elaborer un plan de communication ou de diffusion;
- Préconiser des actions ou approches de communication;
- Planifier l'activité et élaborer un tableau de bord de pilotage;
- Hiérarchiser les priorités et gérer les urgences;
- Mettre en place un budget et un suivi de plannings;
- Mesurer les retombées des actions ou supports de communication;
- Recueillir, vérifier, sélectionner et actualiser les informations à diffuser;
- Rédiger des articles ou des messages adaptés aux différents publics;
- Motiver ou mobiliser son équipe autour d'un projet commun;
- Conduire et animer une réunion, capacité à gérer un projet.

Si vous correspondez au profil, soumettez-nous votre candidature à l'adresse suivante: institutionfinanciere1@gmail.com.

La date de clôture de dépôt des candidatures est fixée au 10 Février 2017.

MINISTERE D'ETAT, DE L'ECONOMIE, DES FINANCES, DU PLAN, DU PORTEFEUILLE PUBLIC ET DE L'INTEGRATION
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DU KOUILOU
DIVISION DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CITE

ANNONCE LEGALE N°001/2017/PN-CITE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Baongo, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants:

N° d'ordre	N° de réquisition	Référence cadastrale	Quartiers	Arrondissements	Requérants
01	7553 du 08/06/2016	Section: /, Bloc: 156, Parcelles:01 à 10, Superficie: 5000,00m ²	Village YABOU (FamilleMBONDO)	LOANGO	SOCIETE UBIPHARM CONGO POINTE-NOIRE
02	7552 du 08/06/2016	Section: /, Bloc: 155, Parcelles:01 à 10, Superficie: 5000,00m ²	Village YABOU (FamilleMBONDO)	LOANGO	SOCIETE UBIPHARM CONGO POINTE-NOIRE
03	7551 du 08/06/2016	Section: /, Bloc: 153, Parcelles:01 à 10, Superficie: 5000,00m ²	Village YABOU (FamilleMBONDO)	LOANGO	SOCIETE UBIPHARM CONGO POINTE-NOIRE
04	7554 du 08/06/2015	Section: /, Bloc: 157, Parcelles:01, 02, 03, 04, 05, 07 et 09, Superficie:3500,00m ²	Village YABOU (FamilleMBONDO)	LOANGO	SOCIETE UBIPHARM CONGO POINTE-NOIRE
05	7538 du 06/06/2016	Section: /, Bloc: 152, Parcelles:01 à 10, Superficie: 5000,00m ²	Village YABOU (FamilleMBONDO)	LOANGO	SOCIETE UBIPHARM CONGO POINTE-NOIRE
06	7998 du 02/12/2016	Section: L Bloc: 104, Parcelle:06 bis, Superficie: 282,48m ²	SAINT PIERRE	01	ASSAMBO Gildas
07	7975 du 22/11/2016	Section: ABZ1 Bloc: 64, Parcelles:06, 07, 08, 09 et 10, Superficie: 5000,00m ²	POINTE INDIENNE	LOANGO	EMMANUEL née ADOUKI Delphine Edith
08	7797 du 21/09/2016	Section: AG, Bloc: 10, Parcelle:06, Superficie: 500,00m ²	TCHIALI	05	BAMANA Eudes Saïde Exemmans
09	7962 du 15/11/2016	Section: CG, Bloc: 155, Parcelle: 04, Superficie: 747,48m ²	KOUFOLI	05	BIKITIK BIKOUN Benjamin
10	7841 du 06/10/2016	Section:R, Bloc: 113, Parcelle: 07, Superficie: 600, 00 m ²	GRAND MARCHE	01	NTSATOU Gilbert
11	7444 du 09/05/2016	Section: AG, Bloc: 86, Parcelles:03, Superficie: 501,38m ²	TCHIALI	05	BANOUANINA NKOUKA Doria Alex Rhaudel
12	7987 du 29/11/2016	Section:ACK, Bloc: 247, Parcelles 03, Superficie:500,00m ²	VINDOULOU	05	MAKAYA M,boukou Placide
13	6948 du 03/11/2015	Section: /, Bloc: 98, Parcelles: 01,02,07 et 08, Superficie:2000, 00m ²	SOULOU	LOANGO	Denise GAILLARDET et Eric FELICIAN
14	7265 du 15/02/2016	Section:AB, Bloc:139, Parcelle: 04, Superficie: 13065,89m ²	SONGOLO	05	TAMBAUD Augustine
15	7622 du 06/07/2016	Section: BV sumba, Bloc: 92, Parcelle: 01, Superficie: 500,00m ²	André Jacques	05	ITCHOUKOU Jean
16	7822 du 29/09/2016	Section: AG, Bloc :31 bis, Parcelle:01, Superficie: 660,00m ²	TCHIALI	05	DIAZENZA Eulalie Clarisse
17	7982 du 21/11/2016	Section: /, Bloc: /, Parcelle: /, Superficie: 500,00m ²	NKOUNGOU	LOANGO	TSIBY Davy Romane
18	7966 du 17/11/2016	Section: R, Bloc: 08, Parcelle: 18, Superficie: 303,09m ²	GRAND MARCHE	01	EBANA François
19	7836 du 05/10/2016	Section:AH, Bloc:73, Parcelle:18, Superficie: 410,70m ²	MAKAYABOU	05	TCHICAYA Anicet Placide
20	7689 du 04/08/2016	Section: L (Saint Pierre) Bloc: 64, Parcelle: 02, Superficie: 425,60m ²	OCH	01	SOUEKELA Rose Flora
21	7464 du 12/05/2016	Section: P, Bloc: 45, Parcelle: 01 bis, Superficie: 165,00m ²	MVOUMVOU	02	ALI NIANGADOU
22	7761 du 06/09/2016	Section: AD2 Bloc: 88, Parcelles: 11, Superficie: 750,00m ²	TCHISSENGUELI	LOANGO	TCHISSOUMBOU Antoine Gérard
23	7967 du 17/11/2016	Section: BV, Bloc: 119, Parcelle:03, Superficie: 484,64m ²	MONT KAMBA (Famille Sumba)	05	MOUNZEHO KOUNBA Rénée Géraude Chancelle
24	8104 du 29/12/2016	Section: ACV2 Suite, Bloc: 35, Parcelles: 03 et 04, Superficie: 1000,00m ²	MENGO	HINDA	NIAMA Roch Fabien
25	6882 du 13/08/2015	Section: AN, Bloc: 105, Parcelle: 08, Superficie: 396,00m ²	TCHINIAMBI 02	04	KANY BOLELA Paulle Orchha
26	7232 du 29/01/2016	Section: AG Bloc: 32, Parcelle: 12, Superficie: 400,00m ²	TCHIALI	05	DIBA Marie Hortense
27	8033 du 13/12/2016	Section: AF, Bloc: 71 bis, Parcelle: 20, Superficie: 738,91m ²	SIAFOUMOU	05	OSSELE François
28	7880 du 17/10/2016	Section: AF suite, Bloc: 80, Parcelles: 01, Superficie: 500,00m ²	MPANGA	05	KOUMBA BOUESSY Eclô Roselle
29	4647 du 06/11/2016	Section: AU, Bloc:34, Parcelles: 02 et 03, Superficie: 838,47m ²	FOUCKS	02	MALONGA Aimée Karen
30	6715 du 20/08/2015	Section: AG, Bloc: 14 ter, Parcelle: 02, Superficie: 607,52m ²	TCHIALI	05	NDZOMBI Marguerite

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 du Régime de la Propriété Foncière)

Fait à Pointe-Noire, le 18 Janvier 2017

Pour l'insertion légale
L'Inspecteur Divisionnaire,
Jean Gaëtan TCHIBINDA

**4 VOLS PAR JOUR
À PARTIR DE 34 000 Francs HT**

**Le chemin le plus rapide entre
POINTE-NOIRE et
BRAZZAVILLE a
désormais un nom :**



**SÉCURITÉ EFFICACITÉ
CONFORT**



06 945 70 04

www.equafight.com



BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE L'AFRIQUE CENTRALE
349, Place de l'Indépendance - BP 2165
(+ 241 01) 77 48 45/76 99 00
Libreville - GABON

AVIS DE RECRUTEMENT DU DIRECTEUR GENERAL

La Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC), société anonyme investie d'une mission de service public, à l'effet d'organiser, animer et gérer le Marché Financier de l'Afrique Centrale lance un appel à candidatures au niveau de la sous-région de la CEMAC pour le recrutement de son Directeur Général. Le lieu d'affectation est le siège de la BVMAC à Libreville. Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur dossier de candidature constitué d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae adressés au Président du Conseil d'Administration de la BVMAC au plus tard le 31 janvier 2017 à l'adresse indiquée ci-dessous :

Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale
349, Place de l'Indépendance
BP 2165
Libreville - Gabon

MISSIONS

- Assurer la mission d'organisation et d'animation.
- Enrichir la cote par la mise en place de nouveaux compartiments.
- Assurer la gestion de la société dans un souci d'efficacité et de rentabilité.
- Développer de nouveaux produits financiers.
- Contribuer au développement du secteur financier de la sous-région.

Le candidat devra justifier de :

- Une formation supérieure minimum BAC+5 et/ou MBA (en droit, finance

PROFIL DU CANDIDAT

et/ou administration des entreprises);

- Une expérience de dix (10) ans au moins, à un niveau managérial, dans une Bourse, une Société de Bourse ou, dans un département de gestion de titres d'un établissement bancaire, ou au sein de l'organe de gestion, de contrôle ou d'animation d'un marché financier de réputation internationale;
- Une bonne maîtrise de l'appel public à l'épargne et des transactions sur valeurs mobilières en particulier;
- Une connaissance du secteur financier de la CEMAC et une parfaite maîtrise de l'anglais seraient des atouts supplémentaires.

Le Président du Conseil
d'Administration
Henri-Claude OYIMA

2^e édition du concours de plaidoirie

Susciter la prise de conscience sur la question des droits de l'homme

L'amphithéâtre de la faculté de droit de l'université Marien Nguabi, à Brazzaville, a abrité, le 8 décembre 2016, la deuxième édition de la plaidoirie, dans le cadre des activités de la quinzaine des droits de l'homme. Une initiative lancée par l'ambassade de la Délégation de l'Union européenne au Congo, il y a deux ans, et dont l'objectif est de contribuer à une étape de sensibilisation des étudiants à la thématique des droits de l'homme, notamment celle des droits des enfants, thématique générale de la quinzaine des droits de l'homme.

Placée sous la présidence de Simon William Mvi-boudoulou, directeur de cabinet du ministre de la justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones, la phase finale de la deuxième édition s'est déroulée en présence de: Mme Saskia De Lang, ambassadeur, chef de la Délégation de l'Union européenne au Congo, Mme Marie Charlotte Fayanga, ambassadeur de la République centrafricaine au Congo et doyenne du corps diplomatique, Xia Huang, ambassadeur de Chine au Congo, Pascal Robin Ongoka, directeur de l'E.n.s (Ecole normale supérieure), représentant le recteur de l'université Marien Nguabi, et le Pr Godefroy Moyen, Doyen de la faculté de droit. Elle a mis aux prises deux équipes des étudiants, dont une de la faculté de droit et l'autre de l'E.n.a.m. Une façon d'éveiller le public étudiant à la question sensible des droits de l'homme. Les deux groupes finalistes ont fait preuve de connaissances en matière de droit, avec audace,

et éloquence. Le sujet de la finale a été: «Pour ou contre le retrait des pays africains de la C.p.i (Cour pénale internationale).» Une équipe a défendu la thèse du maintien de ces pays à la C.p.i et l'autre, celle du retrait des pays africains de cette cour. Un fait d'actualité qui a suscité un grand intérêt et inspiré un débat appelant à approfondir le sujet. Cet exercice a suscité, par ailleurs, une prise de conscience sur les droits de l'homme au Congo et des vocations. Les étudiants présents à ce concours ont consolidé leurs connaissances sur les sujets liés aux droits de l'homme. Le jury, composé des Pr. Godefroy Moyen, professeur de droit public et sciences politiques, Doyen de la faculté de droit et président du jury; Elie Joseph Loko-Balossa, professeur de droit privé et sciences criminelles; Eric Malonga, juge d'instruction au tribunal de grande instance de Brazzaville; Claude Bochu, conseiller politique à l'ambassade de la Délégation de l'Union euro-



Le jury et les deux équipes posant après le concours de plaidoirie.

péenne au Congo, et Trésor Nzila Kendé, coordonnateur de l'Observatoire congolais pour les droits de l'homme, a tranché en faveur de l'équipe de la faculté de droit, qui, ce faisant, a remporté cette deuxième édition du concours de plaidoirie. Les critères de rétention étant la forme, la construction de l'argumentation, le recours aux exemples pertinents, aux textes législatifs et au respect de temps. Pour Mme Saskia De Lang, «L'un des objectifs que nous avons visé, en organisant la quinzaine des droits de l'homme est de faire connaître

ces droits et surtout de promouvoir la discussion de ces questions complexes, au niveau d'un grand public, afin de pouvoir les aborder sans aucun tabou. Les droits de l'homme interpellent chacun d'entre nous et doivent être respectés. L'Union européenne est très attachée aux principes d'universalité et des droits de l'homme. Elle a toujours défendu ces principes aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur de ses frontières.» Signalons que la deuxième édition de la plaidoirie a été lancée le 18 novembre 2016.

Philippe BANZ

Santé

Le glaucome

Qu'est-ce que le glaucome? Le glaucome est une maladie oculaire qui touche surtout les personnes de plus de 45 ans. Il est dû à une montée de la pression ocu-

laire entraînant une atteinte du nerf optique (qui envoie les informations visuelles au cerveau) et du champ visuel (espace de vision). On distingue principalement le glaucome aigu (ou glaucome par fermeture de l'angle) qui est relativement rare et le glaucome chronique (ou glaucome à angle ouvert), qui est la forme la plus fréquente. De nombreux traitements médicaux existent, sous forme de collyres essentiellement. En cas d'échec de ceux-ci, il faut avoir recours au laser ou à la chirurgie. Dans l'immense majorité des cas, le glaucome est contrôlable, à condition d'être régulièrement suivi par son ophtalmologiste.

Gendarmerie nationale

Port des galons par plus de soixante-dix officiers et sous-officiers

Le commandement de la gendarmerie nationale, sis à Brazzaville, a abrité un double événement mercredi 11 janvier 2017: le port d'insignes de grades au titre du premier trimestre de l'année, pour les nouveaux promus, et les adieux aux armes, pour les anciens admis à la retraite. La cérémonie de ce double événement, placée sous les auspices du général de brigade Paul-Victor Moigny, commandant de cette institution, a eu lieu en présence du colonel Bellarmain Ndongui, commandant en second et chef d'Etat-major; des anciens de la gendarmerie, des officiers, tout comme des parents, amis et connaissances des nouveaux promus. Ce rendez-vous s'est tenu quelques jours seulement, après que le président Denis Sassou Nguesso a vivement instruit la Force publique de poursuivre, avec encore plus de rigueur, les efforts engagés en 2016.



Une vue du port des galons.

Plus de soixante-dix gendarmes, venus des différentes régions de gendarmerie et même des opérations extérieures, ont été promus, dont onze officiers supérieurs (deux colonels, deux lieutenants-colonels et sept commandants); 15 officiers subalternes (11 capitaines et quatre lieutenants); 55 sous-officiers (six adjudants chefs, 20 adjudants et 29 maréchaux de logis). Le général Moigny, à cette occasion, s'est ainsi adressé aux promus et non promus: «Pour vous, promu du premier trimestre, cela doit être une interpellation. Posez-vous la question de savoir pourquoi vous? Vous saurez, alors, le poids des nouveaux insignes que vous venez de porter sur vos épaules. Le commandement vous a observés, et la République vous récompense ce jour. Cela doit être ressenti par vous, à la fois, comme un honneur et comme une immense responsabilité. Pour les autres, une leçon à capitaliser fermement.» Il a saisi, en outre, cette circonstance, pour féliciter, solennellement, tous les gendarmes, où qu'ils se trouvent, pour leur dévouement et leur sens de sacrifice. Pour Bède Florentin Mbika, promu au grade de colonel, cette marque de confiance du commandement de la gendarmerie nationale traduit le poids des responsabilités. «J'ai été fait colonel pour le bien de la gendarmerie et l'intérêt du service. Je suis chef d'Etat-major de région de gendarmerie de Brazzaville, cela veut dire que je tiens présent», a-t-il affirmé, avant d'inviter les non promus à redoubler d'efforts et à se mettre au travail, pour mériter la confiance du commandement. L'autre temps fort de la cérémonie: les adieux des gendarmes ayant fait valoir leurs droits à la retraite, le 31 décembre 2016. En leur nom, un lieutenant a remis, symboliquement, au commandant de la gendarmerie nationale, les matériels militaires qu'ils ont utilisés lorsqu'ils étaient en fonction, suivi de la remise des témoignages de satisfaction. Aussi, le général Moigny les a-t-il congratulés, pour le travail abattu, pendant des années, au terme d'une vie professionnelle jalonnée de beaucoup de contraintes. Il leur a demandé de ne pas se sentir abandonner et d'être toujours utiles à la République et, les a rassurés que la porte de la gendarmerie leur reste toujours ouverte.

Alain-Patrick MASSAMBA

Ministère du plan, de la statistique et de l'intégration

Préparation du deuxième Pade

Le Ministère du plan, de la statistique et de l'intégration a organisé, vendredi 13 janvier 2017, à Brazzaville, un atelier, pour examiner l'avant-projet de la note conceptuelle du deuxième Pade (Projet d'appui à la diversification de l'économie), élaborée par une commission interministérielle, en vue de son adoption. C'est Mme Ingrid Olga Ebouka Babakas, ministre du plan, de la statistique et de l'intégration régionale, qui a ouvert cet atelier en présence de Ferdinand Sosthène Likouka, son directeur de cabinet et président de ladite commission interministérielle, et de Joseph Mbossa, coordonnateur du Pade.

Ce projet a démarré en 2011, avec l'appui de la Banque mondiale, et prendra fin en décembre 2017. Objectif de l'atelier: recevoir les contributions et les amendements des participants sur les objectifs du projet, les axes et les actions dans les secteurs retenus. Cet atelier a permis en outre d'échanger sur le mécanisme efficace et efficient d'accompagnement des P.m.e, en tant que levier essentiel de la diversification

de l'économie et de la croissance inclusive. Plus de cent participants, venus des administrations publiques, de l'A.p.i (Agence pour la promotion des investissements), de la Direction générale de l'économie, des entreprises privées, des organisations patronales, des universités privées et publique et des projets, dont les activités concourent à la diversification, y ont pris part. En raison de l'importance et de l'enjeu que suscite la diversification de l'économie pour le développement durable et inclusif du Congo, les participants, après analyse approfondie et amendement du document, ont produit un texte commun de stratégie sur la diversification. La présentation de la note conceptuelle ayant montré que le Pade II aura des secteurs prioritaires, l'atelier a opté pour l'agriculture, le tourisme et l'artisanat, tout comme pour le secteur de transport et logistique. Toutefois, beaucoup d'innovations ont été introduites, pour apporter des garanties aux P.m.e. Le coût du projet ayant été estimé à 34.778.250.000 de F. Cfa, dont 24 % apportés par le Congo, 63 % par la Banque mondiale et 13 % par les autres partenaires. Ingrid Olga Ebouka Babakas, ouvrant les travaux de l'atelier, a déclaré: «Au Congo, le rôle du secteur privé hors pétrole dans la croissance de l'économie reste encore faible. Le

niveau des investissements privés hors secteur pétrolier ne représentent que près de 5% du Pib. Afin de sortir le Congo de la pro-cyclicité vicieuse de l'économie des hydrocarbures et de baser la croissance sur un portefeuille diversifié de produits et services compétitifs, le gouvernement s'est engagé dans la voie de la diversification de l'économie. Toutefois, malgré l'imminence de la clôture du Pade, il sied de relever que la diversification de l'économie demeure un impératif majeur et une urgence à telle enseigne que cette diversification est en bonne place dans le programme de société du Président de la République et dans les priorités de son gouvernement.» A la fin des travaux, Joseph Mbossa a dégagé ainsi les ambitions du deuxième Pade: «On va vers un deuxième Pade pour consolider les acquis du Pade actuel, qui a réalisé ses objectifs et ses résultats. Maintenant, on va au deuxième Pade, pour monter en puissance et pour aller à l'étape II. La marche vers la diversification de l'économie est un processus. On a fini une phase, on va à une deuxième. On a tiré le meilleur profit des expertises et des expériences accumulées. A ce titre, on va vers la deuxième phase, avec beaucoup plus de vigueur et beaucoup plus de matière.»

Philippe BANZ

MAÎTRE GISCARD BAVOUEZA-GUINOT

Notaire

Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA (à côté de FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement), Centre-ville Brazzaville.
Tél: (00242)06.668.58.14/05.775.69.43, B.P: 15.244
E-mail: guinotgiscard@yahoo.fr
République du Congo

ANNONCE LEGALE «A. M. TRADING» S.A.R.L

Société A Responsabilité Limitée
Au Capital de 1.000.000 de FRANCS CFA
Siège social: 187, avenue des 3 Martyrs, Ouénzé, Brazzaville.
RCCM: CG/BZV/13 B 4612
REPUBLIQUE DU CONGO.

CESSION DES PARTS SOCIALES, DEPART D'UN ASSOCIE, CHANGEMENT DE DENOMINATION, D'OBJET ET DE SIEGE DE LA SOCIETE, AMENDEMENT DES STATUTS.

Aux termes d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société A Responsabilité Limitée dénommée «A.M. TRADING», reçu le 8 décembre 2016, par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire en la résidence de Brazzaville et enregistré au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville, le 12 décembre 2016, sous Folio 230/4, numéro 2598, la cession des parts sociales, le départ d'un associé, les changements de dénomination, d'objet et de siège de la société ainsi que l'amendement des statuts ont été décidés.

L'associé majoritaire a cédé la totalité de ses parts à Monsieur YASSIN MAHMOUD, désormais seul associé et gérant de la société «A.M. TRADING», S.A.R.L, qui devient une Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle. Le quinze décembre de la même année, suivant procès-verbal de décision extraordinaire de l'associé unique de ladite Société A Responsabilité Limitée, reçu par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire en la résidence de Brazzaville et enregistré au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville, le 12 janvier 2017, sous Folio 009/2, numéro 010, le changement de dénomination, de l'objet et du siège de ladite société, ainsi que l'amendement des statuts ont été décidés.

Ainsi, l'associé unique décide que la société

dénommée «A.M. TRADING» S.A.R.L.U, soit désormais dénommée «T.P.I.F» S.A.R.L.U. La société dénommée «A.M. TRADING» S.A.R.L.U, qui exerçait dans le domaine du transport, des travaux publics et de la construction de bâtiments, a désormais pour objet: les travaux publics, l'industrie, et la finance.

Aussi, le siège social, initialement fixé à Brazzaville, 187, avenue des 3 Martyrs, Ouénzé, est-il transféré à Nkayi, au quartier Yoka Ngassi.

Par conséquent, vu les multiples modifications intervenues au sein de ladite société, les statuts ont été amendés.

Dépôt légal a été effectué, par les soins du Notaire soussigné, au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 24 janvier 2017, sous le numéro 17 DA 15;

Mention Modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, le 24 janvier 2017, sous le numéro CG/BZV/13 B 4612.

Pour avis,
Maître Giscard
BAVOUEZA-GUINOT,
Notaire.

VIVEZ 100% DE LA CAN TOTAL 2017



**EN EXCLUSIVITE ET EN DIRECT
DU 14 JANVIER AU 5 FEVRIER SUR LES CHAÎNES CANAL+
SPORT**

LES BOUQUETS
CANAL+

Stéphanie Sullivan, ancienne ambassadrice des Etats-Unis d'Amérique au Congo «Je suis inquiète par la tendance mondiale croissante de la désinformation à travers les médias sociaux»

Arrivée au terme de sa mission, Mme Stéphanie Sullivan, ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique, a quitté le Congo le 20 janvier 2017, pour un nouveau poste au Département d'Etat, à Washington. Avant cela, elle a été reçue par le ministre des affaires étrangères, de la coopération et des Congolais de l'étranger, Jean-Claude Gakosso, et quelques jours après par le Président de la République, Denis Sassou-Nguesso, auxquels il a exprimé sa gratitude, pour la bonne collaboration ayant permis de conduire à bien sa mission au Congo. Lors d'une réception offerte à sa résidence, à Brazzaville, le 11 janvier dernier, Mme Sullivan, qui garde un bon souvenir du Congo, a parlé de la démocratie et de la presse. Elle s'est dite inquiète par «la tendance mondiale croissante de la désinformation à travers les médias sociaux». «Il est dangereux et irresponsable de faire circuler des mensonges», a-t-elle lancé. Nous publions ci-après un large extrait de son allocution.

«...Je me suis rendue dans toutes les régions de ce beau pays et lors des voyages variés sur chaque tronçon de route bitumée entre Pointe-Noire et Ouessou. Cette infrastructure routière est essentielle pour le développement, pour que les agriculteurs transportent les denrées alimentaires vers les marchés et les malades puissent accéder plus facilement aux cliniques de santé. Les routes permettent de générer des revenus, grâce aux touristes qui peuvent maintenant visiter partout. Je félicite et tous les Congolais devraient applaudir l'initiative du Président Denis Sassou-Nguesso pour les investissements productifs comme ces routes, qui aideront à impulser l'économie.

Le Congo est connu pour ses ressources naturelles. Mais, le plus grand atout du Congo est le potentiel de ses ressources humaines. C'est pourquoi j'ai insisté sur le transfert de connaissances et d'expériences, à travers des programmes de renforcement de capacité et des échanges entre nos deux pays.

Ce pays est plein de potentiel. Au Congo, les gens veulent les mêmes choses fondamentales qui sont universellement désirées: les opportunités pour mener une vie saine, dans la prospérité et à l'abri des dangers. Les parents veulent que leurs enfants étudient et s'épanouissent. C'est pourquoi je suis un défenseur infatigable du programme d'alimentation scolaire du Congo, à travers lequel les Etats-Unis ont aidé des centaines de milliers d'élèves du primaire à poursuivre leurs études.

C'est aussi pourquoi j'ai encouragé l'amélioration constante dans la gestion du Fonds mondial, afin que les médicaments destinés à sauver des vies soient livrés efficacement comme prévu. Le renforcement de la livraison des services sociaux de qualité, dont le gouvernement promet, aidera les Congolais à réaliser leur véritable potentiel.

L'astronome américaine, Mme Vera Rubin, a noté: «Il n'y a aucun problème dans la science qui peut être résolu par un homme et ne peut pas être résolu par une femme. La moitié des cerveaux dans le monde entier sont chez les femmes». Pour citer aussi le leader chinois, Mao Zedong:

«Les femmes tiennent la moitié du ciel».

Les sociétés pluralistes profitent lorsque tous les citoyens partagent leurs talents et leurs aptitudes uniques, peu importe leur origine ethnique, leur genre, leur âge, leur religion, leur appartenance politique ou leurs milieux socioéconomiques. Les États-Unis se réjouissent de leur diversité. C'est pourquoi notre sceau national dit: «E pluribus unum», qui veut dire: «De plusieurs, un».

Le Congo peut, également, atteindre son objectif d'être une économie émergente, d'ici à l'année 2025, en s'appuyant, de façon inclusive, sur sa riche mosaïque de diversité. Après tout, qu'est-ce que les tissus de raphia seraient sans des couleurs, des motifs et des textures contrastés? De même, au niveau local aussi bien que planétaire, quand nos contributions distinctes s'entrelacent, le tout est plus grand que la somme de ses parties.

Je suis fière de ce que nous avons accompli ensemble. Cette année, plus de Congolais ont étudié aux États-Unis comme jamais auparavant. Les boursiers du programme phare du Président Obama, l'Initiative pour les jeunes leaders africains (Yali) emmènent un changement de paradigme. On va de la dépendance à l'égard de la Fonction publique, vers l'innovation et l'esprit d'entrepreneuriat. Les participants congolais ont remporté, à maintes reprises, des prix pour les meilleurs plans d'affaires, se démarquant parmi leurs pairs à travers le continent. Je suis convaincue que ces jeunes aideront le Congo à diversifier son économie et créer des possibilités d'emplois, en dehors du secteur public, tant souhaité par le gouvernement.

Je suis inspirée par les entrepreneurs, comme la jeune femme qui produit le saka-saka prêt à la consommation, adaptant parfaitement la culture congolaise traditionnelle à la vie moderne. Certains jeunes entrepreneurs et participants aux programmes d'échange ont autonomisé d'autres, comme le jeune homme qui invite environ 800 autres entrepreneurs aspirants à une conférence internationale annuelle. Il a indépendamment levé des fonds et formé d'autres pour lancer de petites entreprises, offrant de l'argent pour accroître les



Stéphanie Sullivan. (Ph. d'arch.)

meilleures idées et plans d'affaires. Ces petites entreprises stimulent l'économie locale et créent des emplois. Je suis profondément inspirée par les incroyables Congolaises et Congolais que j'ai rencontrés, grâce à des programmes que nous avons parrainés et par des rencontres ordinaires et quotidiennes.

En partenariat avec le Gouvernement du Congo, nous nous battons pour la paix et la sécurité sous-régionale. Nous avons renforcé notre coopération militaire. La formation annuelle de l'Acota aide les forces de maintien de la paix à protéger les civils en République Centrafricaine. Les séminaires civil-militaires renforcent la coopération entre les militaires et les civils et leur compréhension mutuelle. Nous encourageons les solutions pacifiques et l'engagement civique. Nous félicitons le Président Sassou, pour ses efforts diplomatiques en République Centrafricaine et son implication en République démocratique du Congo, où il a travaillé sans cesse pour préserver la paix à travers un accord politique inclusif. Nous continuons à collaborer sur la sécurité portuaire et maritime dans le golfe de Guinée.

Pour renforcer l'état de droit et lutter contre les menaces transnationales, nous avons formé des avocats, des dirigeants des O.n.gs et le personnel chargé de l'application de la loi. Nous encourageons le Congo à poursuivre le projet de loi sur la traite des personnes, élaboré avec le soutien des Etats-Unis et qui est encore en progrès. Le Président Sassou mérite les félicitations pour avoir brûlé cinq tonnes d'ivoire et pour ses efforts contre le braconnage. En formant les éco-gardes, nous leur permettons de mieux protéger les parcs nationaux du Congo. Les arrestations qui en résultent et les poursuites judiciaires des braconniers, dissuadent les autres. Ces efforts préservent la précieuse biodiversité du Congo.

plaines, et les éléphants de forêt, ce qui pourrait stimuler l'écotourisme et la diversification de l'économie.

Le programme de l'Usaid programme régional sur l'environnement de l'Afrique centrale, en sigle Carpe, aidé à préserver la deuxième plus grande forêt tropicale au monde. Nous travaillons ensemble avec les partenaires congolais et internationaux à protéger ce deuxième poumon de la planète, à réduire les émissions mondiales de carbone et les effets du changement climatique.

Cependant, le travail ne peut pas s'arrêter! J'encourage vivement les améliorations constantes sur la gouvernance électorale et le dialogue ou «mbongui» entre Congolais. Comme l'Américain Bayard Rustin, un leader des droits civiques, a sagement dit: «Si nous désirons une société de paix, nous ne pouvons pas atteindre une telle société par la violence. Si nous voulons une société sans discrimination, alors nous ne devons pas faire de discrimination à l'encontre de quelqu'un dans le processus de construction de cette société. Si nous voulons une société démocratique, la démocratie doit devenir un moyen et une fin».

Les citoyens doivent faire en-

tendre leurs voix et être entendus par un engagement pacifique en faveur d'un changement positif. Par exemple, récemment, les membres du Congrès américain ont tenté d'affaiblir un comité de surveillance de l'éthique. La réaction publique était tellement grande, qu'ils ont fini par abandonner l'effort. Cela montre que l'engagement citoyen peut maintenir la transparence et la responsabilité de la part des élus. L'équilibre des pouvoirs gardent les leaders politiques plus honnêtes et plus attentifs envers les citoyens.

Cet exemple démontre également le rôle vital qu'une presse indépendante et responsable joue dans notre démocratie où les journalistes posent des questions difficiles aux politiciens et corrigent la désinformation. L'amélioration constante de l'environnement médiatique permet aux citoyens de prendre davantage des décisions éclairées et demander des comptes aux dirigeants. Je suis inquiète par la tendance mondiale croissante de la désinformation à travers les médias sociaux. Il est dangereux et irresponsable de faire circuler des mensonges. Comme Koffi Olomidé l'a chanté, «Lokuta eyaka na ascenseur, kasi vérité eyei na escalier, mpe ekomi» (Le mensonge prend l'ascenseur tandis que la vérité prend les escaliers mais finit toujours par arriver), nous avons besoin de plus de vérité et moins de songui-songui!

Aujourd'hui, comme la plupart des jours, je porte, proche de mon cœur, une broche avec les drapeaux de nos deux Nations. Le Congo restera, de façon indélébile, dans mon cœur et dans mon esprit...».

(Suite de la page 6)

de la journée internationale de la non-violence, elle a organisé une conférence-débat, dans la salle de la Mairie de Kinkala, sur le thème: «Protection de la jeunesse, par l'éducation à la non-violence et aux valeurs de la citoyenneté, en appliquant les six principes de la non-violence selon Martin Luther King». En 2016, elle a organisé, encore dans la salle André Grénard Matsoua de la Préfecture de Kinkala, un atelier intitulé: «Contribuer au renforcement des capacités des jeunes dans la prévention des violences et la gestion positive des conflits». Ce militant, qui lutte pour la paix et la réconciliation en République du Congo, en général, et dans le Département du Pool, en particulier, ne peut pas être traité de cette manière. Face à cette situation inacceptable, l'Adhuc recommande au gouvernement:

- la libération immédiate et sans condition du militant de la non-violence arrêté et détenu arbitrairement dans les geôles de la D.g.s.t; de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection des défenseurs des droits de l'homme au Congo; de veiller au respect des libertés fondamentales dont la liberté d'association; d'ouvrir une enquête judiciaire contre les autorités militaires/policières ayant commandité cette arrestation; de cesser d'organiser toutes formes de menaces à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme au Congo.

IN MEMORIAM

29 janvier 2017, il y a 5 ans, Maman Monique Boumpoutou nous quittait



29 janvier 2017, voici 5 ans qu'avait été arrachée à notre affection, notre tendre mère, épouse, grand-mère, Monique BOUMPOUTOU, «La Monnaie», décédée le 29 janvier 2012.

En ce jour mémorable, ses enfants, son époux, ses petits-enfants et sa famille renouvellent leurs remerciements à l'endroit de tous ceux et toutes celles qui les avaient soutenus diversement, lors de cette douloureuse épreuve et les prient de leur accorder une prière particulière pour le repos et la paix de son âme.

«Très chère mère, tu resteras à jamais dans nos cœurs. Repose toujours dans la paix de l'Eternel et que brille sur toi sa lumière sans délais».

Pour la famille
Père Stanislas MAKOUAYA



LE RESEAU DES SMARTPHONES

VACANCE DE POSTE

Intitulé : TAX MANAGER

(Offre réservée aux nationaux)

Supérieur Hiérarchique Direct : Directeur Financier

Direction : Financière

Lieu d'affectation : Brazzaville

Catégorie : 12.1

PRINCIPALES ACTIVITES :

I-Déclarations et rapprochements des impôts et taxes

- Procéder au calcul, à la déclaration correcte et exhaustive des impôts et taxes de la société (TVA, CA, RAS, IBIC, DE, TIL etc....) auprès des autorités fiscales compétentes
- S'assurer du paiement à bonne date de tous les impôts et taxes dus par la société (TVA, CA, RAS, IBIC, DE, TIL etc....) auprès des recettes fiscales compétentes
- Procéder au rapprochement des bases de calcul des différents impôts et taxes aux montants comptabilisés et déclarés
- S'assurer de la comptabilisation exacte des impôts et taxes et procéder au rapprochement de l'ensemble des comptes de la balance générale relatifs aux impôts et taxes
- S'assurer du classement et de l'archivage de toutes les pièces comptables, documents de déclaration et de paiement des impôts et taxes dans le but de faciliter les audits et contrôles de l'administration fiscale

II-Tax reporting, comptabilisation et conformité

- S'assurer du reporting correct et à bonne date des informations relatives aux impôts et taxes, remplir dans Encompass le système de reporting fiscal et de conformité de Airtel Africa
- Produire tous les rapports fiscaux périodiques demandés par la Direction de la fiscalité de Airtel Africa
- Préparer et comptabiliser mensuellement l'impôt sur les bénéfices et l'impôt différé à calculer selon les règles et instructions du groupe Bharti-Airtel
- Mettre à jour le registre des impôts et taxes et faire l'évaluation des risques associés selon les règles et instructions du groupe Bharti-Airtel puis comptabiliser les provisions qui en découlent
- S'assurer que l'ensemble des transactions effectuées au sein de la société sont conformes à la législation fiscale, aux normes et principes comptables en vigueur ainsi qu'aux règles et instructions du groupe
- Informer promptement sa hiérarchie de tout cas de non-conformité identifiée
- Etre le conseiller fiscal qui oriente l'ensemble de la société sur les implications fiscales de nos transactions quotidiennes (contrats, lancements de nouveaux produits, cessions d'actifs, acquisitions et fusions etc....)
- S'informer régulièrement de l'évolution de la législation fiscale, en évaluer l'impact fiscal et informer le management local et la direction de la fiscalité d'Airtel-Afrique
- Effectuer des revues fiscales internes mensuels et périodiques pour identifier les risques et proposer les actions pouvant aider à les mitiger.

- Implémenter les recommandations découlant des différents audits internes ou externes afin d'éliminer ou de mitiger les risques fiscaux identifiés
- Responsable de la conformité à la législation en vigueur de toutes les filiales de Airtel en République du Congo.
- Responsable de toutes les déclarations et rapports de toutes les filiales de Airtel en République du Congo.

III-Gestion des contrôles et audits fiscaux

- Gérer avec satisfaction l'ensemble des contrôles et requêtes de l'administration fiscale (Contrôles sur pièces, Vérifications générales de comptabilité, Courriers de l'administration)
- Gérer avec satisfaction l'ensemble des audits fiscaux (audit trimestriel, annuel et ponctuel) demandés par le groupe ou la société elle-même

IV-Gestion des relations internes et externes

- Développer et maintenir une bonne relation de travail avec l'administration fiscale, les cabinets de conseil fiscal, les auditeurs internes comme externes et ses collègues.
- Utiliser pro-activement cette bonne relation de travail pour conseiller le management sur les risques potentiels ou opportunités qu'il faut saisir pour améliorer l'existant
- Maintenir et entretenir son appartenance aux différents groupes ou instituts professionnels pour améliorer son réseau de relations et apprendre davantage sur les impôts et taxes dans l'industrie des télécoms.

QUALIFICATIONS ACADEMIQUES / TECHNIQUES :

- Diplôme universitaire : Minimum une Licence en Fiscalité, Finances, Comptabilité
- Compétence en Fiscalité et/ou Comptabilité de préférence ;
- Compétences Informatiques (Pack Microsoft, Logiciel comptable, ERP, ORACLE ...)
- Expérience minimale de 5 ans dans une fonction similaire dans un cabinet fiscal renommé ou dans une multinationale de bonne réputation
- Une bonne compréhension de la législation fiscale
- Une bonne expérience dans la gestion des contrôles et contentieux fiscaux
- La connaissance du secteur des Télécommunications est un atout
- Une bonne expérience dans la gestion des contrôles et contentieux fiscaux
- La connaissance du secteur des Télécommunications est un atout
- Respect des délais et savoir travailler sous pression dans un environnement challengeant
- Aptitudes personnelles : Ethique, sens aigu des affaires et bonnes aptitudes en communication.

Les candidatures doivent être envoyées par mail à l'adresse suivante:

recrutement@cg.airtel.com

Littérature

Deux romans de Dieudonné Nkounkou et un conte de Gabriel Kinsa publiés aux Editions Ices en France

Dieudonné Nkounkou et Gabriel Kinsa ont publié, en 2016, aux Editions Ices, dirigées par Alain Kounzilat, en France, deux romans, dans la collection «*Théâtre et Fiction*»: «*L'histoire secrète de Kimpa Vita*» et «*L'assassin du pont du centenaire*», pour le premier, et un conte, «*Les secrets de la colline bleue*», pour le second. Dans «*L'histoire secrète de Kimpa Vita*», Dieudonné Nkounkou, avocat à la Cour d'appel de Montpellier (France), nous raconte, sous une forme romanesque, la vie de la prophétesse et résistante Kongo Dona Béatrice, de son nom de baptême.

Dona Béatrice naquit en 1684, à un moment où le Kongo connaît une période d'instabilité récurrente engendrée par les luttes des prétendants au trône. Mbanza Kongo (Sao Salvador), le siège du pouvoir royal, déserté de ses habitants, n'est plus qu'un amas de cendre et ruines, et certaines provinces comme Ngoyo, Kakongo et Lwango passent sous le contrôle du Portugal.

Dans sa dixième année, nous apprend la geste de Dieudonné Nkounkou, elle est initiée au savoir ésotérique de la Marinda, une secte initiatique kongo. Son initiation achevée, elle s'impose comme la grande prêtresse de la Marinda, sous l'appellation de Kimpa Vita.

A vingt ans, plongé dans un état de transe mystique, elle entend la voix de Saint-Antoine (Franciscain, Lisbonne 1195, Padoue, 1232) lui dire: «*Je suis Saint-Antoine, j'ai été envoyé par Dieu pour apporter son enseignement aux Kongo (...)* Un nouveaux royaume va naître. Vous devez reconstruire la ville (Mbanza Kongo, ndr), relever les maisons, redonner à la terre sa fertilité et ses récoltes».

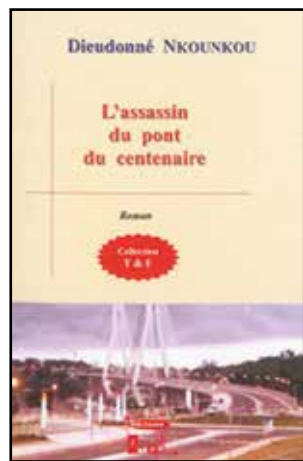
Kimpa Vita va donc se détourner de la société secrète de la Marinda et suivre le message de Saint-Antoine.

Son action religieuse s'établit sous la forme d'un mouvement politico-syncretique, les antoniens, par référence à Saint-Antoine, considéré par les adeptes de ce mouvement comme le plus grand des Saints de la chrétienté.

Le mouvement antonien repose sur le dogme de la «*suprématie de Nzambi-a-Mpungu (Dieu tout puissant, en langue kongo, ndr), un Dieu unique, avec ses anges noirs et son fils unique noir, né à Mbanza Kongo*».

Le mouvement antonien prône l'abolition des fétiches et de la sorcellerie, en même temps que le bannissement des symboles de la foi catholique, tels les crucifix, les effigies des saints, les chapelets, etc. «*... Dans ses prêches, Kimpa Vita marquait son désaccord contre le pape, les missionnaires et les sacrements de l'Eglise. Plus de baptême et de mariage religieux, exit la pratique de la confession individuelle, la récitation de la prière en latin, et la doctrine de l'eucharistie*». Au plan politique, le mouvement de Kimpa Vita dénonçait la traite des esclaves et la complicité des Capucins à l'endroit de ce commerce, de même qu'il appelait à la restauration du royaume et à la paix. Assez vite, les antoniens éclipsèrent l'action évangélistique des missionnaires catholiques: «*Les quelques rares églises qui n'ont pas été*

saccagées, sont désertées. Plus personne ne veut des sacrements des missionnaires capucins». Kimpa fut jugée par les pères capucins pour hérésie et condamner au bûcher, avec deux de ses compagnons antoniens, en juillet 1702. Avec «*L'assassin du pont du centenaire*», on passe à un tout autre registre, celui du polar. Le corps d'un homme en lambeaux et décapité est découvert sur la voie ferrée du C.f.c.o (Chemin de fer Congo-Océan) qui passe sous le pont du centenaire. Les investigations de police parviennent à identifier



le cadavre: il s'agit d'Albert Péa Bangui, un homme d'une quarantaine d'années, chef du personnel au magasin Monoprix sis en face de la gare de Brazzaville. Peu après cet assassinat, se produit une série de meurtres et les corps des victimes sont tous retrouvés au même endroit sous le pont du centenaire.

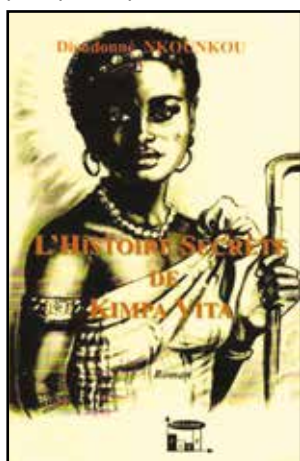
Quels sont les auteurs de ces crimes, leurs mobiles? Existerait-il une relation entre l'assassinat de Péa Bangui et les autres morts du pont du centenaire? Pourquoi toutes les victimes ont-elles été tuées au même endroit?

Les assassinats du pont du centenaire seraient-ils la conséquence d'une guerre que se livreraient les grands gangs de la capitale? Le gang «*Ebendé*» de Baluti Kani Vadio alias «*Vieux Danger*», un bandit originaire du Congo voisin, le gang «*Mpéla*» de Elion Ngankwo alias «*Kester*» et le gang «*Mbila*» de Louis Blaise Madinga alias «*Bill Colson*». Le commissaire central Joseph Kabamba surnommé «*Broz le Tank*» et son collaborateur, le jeune lieutenant Donald Salima, se lancent dans l'enquête. Où l'on se rend compte que l'urbanisation sauvage, la pauvreté endémique, le chômage des jeunes, etc., ont pour effet d'engendrer le grand banditisme. Une intrigue policière assez bien tissée. Gabriel Kinsa, quant à lui, a choisi de nous proposer un récit fantastique. «*Les secrets de la colline bleue*». Seyaa était le plus grand nganga (personne détenant

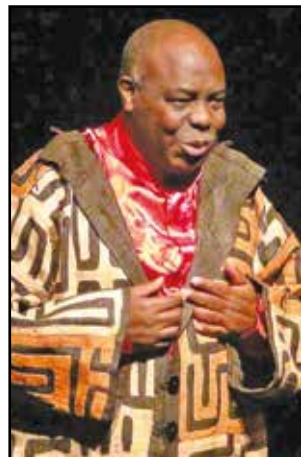


Dieudonné Nkounkou.

des pouvoirs surnaturels) de toutes les savanes et forêts du royaume, un homme à la puissance magique si impressionnante qu'elle finit par inquiéter le kani, le chef du royaume, lequel va envoyer sa garde prétorienne détruire son futu (sac contenant le pouvoir magique du nganga). Cette destruction lui sera fatale puisque dépossédé de son



pouvoir, Seyaa sombre dans la folie et devient Tabaa le fou. En dix-neuf «*phases*» d'un récit émaillé de poèmes, Gabriel Kinsa, conteur et auteur de livres de jeunesse et de contes, nous retrace le voyage initiatique de Tabaa le fou. Ce conte est l'occasion pour l'auteur de nous exprimer son amour de la nature, en même qu'il tire la sonnette d'alarme à la suite de tous ceux qui, à l'intérieur du courant écologique ou à ses côtés, montrent que notre monde court à la catastrophe si rien n'est entrepris pour arrêter la dégradation accélérée de l'environnement: «*La nature ne peut plus tolérer les agissements de l'Homme*



Gabriel Kinsa.

(...)). L'auteur reprend à son compte aussi cette question de civilisation à laquelle les plus grands penseurs de notre temps tentent de réfléchir sans jamais aboutir à des solutions qui soient convenables pour tous les hommes: «*Comment concilier les êtres entre eux, les choses entre elles, les êtres et les choses dans une*



nature respectée et partagée?». Le conte de Gabriel Kinsa peut être lu, en outre, comme un cri de protestation contre la soumission de l'Afrique et la domination impérialiste, sur fond d'une certaine nostalgie pour la vie ancestrale: «*Jadis dans nos forêts habitées/ tourbillonnait la barbarie de l'infidélité célébrée./ A la respiration éternelle,/ succéda le souffle vicié de la soumission./ Chut*». Un cri empreint de rage qui appelle les Africains à se ressaisir pour briser le carcan de l'assujettissement.

Jean-José MABOUNGOU

COMMUNIQUE NECROLOGIQUE

Messieurs Léo Simon, Zola Deling, Yita Etienne informent la Schola populaire et les membres de la paroisse de La Base, les parents du village Kimbouta, de Kinshasa, d'Italie, d'Allemagne, du décès de leur sœur, BONDA Pauline, survenu le jeudi 19 janvier 2017, à l'hôpital de Makélékélé, à Brazzaville.



La veillée a lieu au n° 26 de la rue Ngambio Princesse, au quartier La Base. L'enterrement a lieu, le vendredi 27 janvier 2017, au cimetière de Loukanga 2.

11^e édition du Fespam (Festival panafricain de musique)

Le ministre de la culture a visité les sites susceptibles d'abriter l'événement

Le ministre de la culture et des arts, Leonidas Carrel Mottom Mamoni, président du comité de direction du Fespam (Festival panafricain de musique), a entrepris, lundi 23 janvier 2017, à Brazzaville, la visite des sites susceptibles d'abriter la 11^e édition de cet événement, qui se tiendra du 8 au 15 juillet 2017, dans la ville-capitale congolaise. C'était en compagnie d'Abraham Ibela, secrétaire général de la commune de Brazzaville, Gervais Hugues Ondaye, commissaire général du Fespam, et des membres du cabinet du ministre.



Le ministre et sa délégation au centre de formation Gothia.

La réussite de cette grand-messe est l'objectif visé par cette visite. La particularité de cette édition, c'est que, désormais, dans la sélection des artistes, ceux-ci seront, entre autres, soumis à un «*appel à candidature et à un code artistique très clair. Dans la gestion des marchés que nous donnerons aux congolais, il y aura une nouvelle façon de faire. Les spectacles dans des espaces ouverts permettront d'intéresser, même les passants...*», a fait savoir le ministre, à la fin de sa visite.



Ici, au Mémorial Pierre Savorgnan De Brazza.

Entre autre sites visités par le président du Comité de direction du Fespam: le Centre de football Göthia, à Mfilou-Ngamaba (arrondissement 7); l'esplanade du lycée professionnel Alphonse Kintombo de Mantsimou, à Madibou, dans le 8^e arrondissement; le Centre sportif de Makélékélé (arrondissement 1); l'esplanade se situant près de l'échangeur à Talangaï (arrondissement 6); le centre international de conférence de Kintélé qui recevra la cérémonie de lancement de la 11^e édition, par le Président de la République, Denis Sassou-Nguesso; l'esplanade du C.n.r.t.v (Centre national de radio et de télévision), au quartier Nkombo; et le mémorial Pierre Savorgnan De Brazza. Ce dernier site abritera, non seulement une scène découverte pour les jeunes talents, mais aussi, le Musaf (Musée panafricain de musique), couplé au Marché panafricain de musique) où seront exposés au moins 250 instruments de musique du continent. D'où la grande satisfaction de la directrice générale de ce mémorial, Mme Belinda Ayessa. «*C'est un grand honneur et une grande satisfaction pour nous, d'apprendre que nous allons abriter le Musaf...*», a-t-elle commenté.

Pour Léonidas Carrel Mottom Mamoni, «*l'objectif principal de cette visite, c'est faire en sorte que Brazzaville, dans son ensemble, bénéficie de la fête, bénéficie de l'activité culturelle, où que l'on se trouve, à travers la ville*».

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

ERRATA

Le roman «*Du mal au bien: l'échec éduque*» de Mexi Espoir Ndingoue a été publié en novembre 2016, et non en novembre 2017 (Edition n°3658 du 20 janvier 2017, page 17). Le président de l'A.e.s.c.f.f (Association des étudiants, stagiaires congolais en Fédération de Russie) s'appelle Lionel Ray BINDIKOU et non Lionel Ray BINDINKOU, comme nous l'avons, malencontreusement, écrit (Edition n° 3659 du vendredi 24 janvier 2017, page 17). Toutes nos excuses pour ces errata.

MBOBONGWANA



Ensemble pour le changement !



Afro-Basket 2017

Le Congo se prépare pour la réussite de la compétition

Une concertation tripartite portant notamment sur les préparatifs de l'Afro-basket 2017 qui se déroulera cette année dans notre pays, s'est tenue, le 23 janvier, entre le Ministère des sports et de l'éducation physique, le Comité national olympique et sportif congolais et la Fécofet (Fédération congolaise de basket-ball).

Brazzaville sera la capitale du basket-ball africain, du 17 au 31 août 2017, avec l'organisation de l'Afro-basket masculin. Parce que cet événement est très attendu, le Ministère des sports et de l'éducation physique, le Comité national olympique et sportif congolais ainsi que la Fécofet ne veulent rien négliger pour qu'il soit une vraie réussite à tous les niveaux. D'où la concertation initiée par le ministre Léon Alfred Opimbat. «Nous avons sept mois pour faire que l'Afro-basket soit une réussite sur le plan de l'organisation. Nous devons faire que le temps soit notre partenaire et non notre ennemi. Il a été aussi question de mettre l'accent sur le travail de préparation technique pour que notre équipe nationale nous fasse honneur pendant cette compétition», a déclaré Bruno Jean Richard Itoua en a rappelé l'importance: «La NBA va venir ici pour proposer, certainement, un partenariat qui va se baser essentiellement au niveau scolaire, les jeunes de 14 à 18 ans en vue du développement du basket-ball en milieu scolaire.»



Les trois parties pendant la concertation.

place les différents éléments de préparation: comité préparatoire, comité d'organisation, nominations de l'entraîneur, etc.», a-t-il renchérit.

Le ministre Léon Alfred Opimbat a rassuré que le gouvernement mettra tout en œuvre pour que l'Afro-basket se déroule dans des conditions idoines. Autre sujet abordé: le prochain partenariat entre la NBA et la Fécofet. Bruno Jean Richard Itoua en a rappelé l'importance: «La NBA va venir ici pour proposer, certainement, un partenariat qui va se baser essentiellement au niveau scolaire, les jeunes de 14 à 18 ans en vue du développement du basket-ball en milieu scolaire.»

Mais ce qui est, également, important, a soutenu Léon Alfred Opimbat, c'est surtout marquer sa satisfaction de ce que la Fécofet s'approprie, effectivement, le rôle qui est le sien, et rappeler que le Ministère des sports, sur instruction du Président de la République, a pris des dispositions pour que les fédérations s'approprient les installations sportives érigées sur l'ensemble du territoire national. «Il faut qu'elles soient occupées, c'est du rôle des fédérations sportives nationales», a-t-il lancé.

Alain-Patrick MASSAMBA

Fédération congolaise de cyclisme

Mise en place des ligues du Niari et de la Bouenza



Quelques élus du bureau de la Ligue du Niari entourant le président de la Fécofy.

Le président de la Fécofy (Fédération congolaise de cyclisme), Armel Lajuve Lengou, a séjourné, le week-end dernier, à Dolisie et Nkayi. La situation de la petite reine et le début de la nouvelle olympiade appelaient à la restructuration des ligues du Niari et de la Bouenza. Les amoureux du vélo attendent beaucoup des dirigeants élus.

On ne savait si la Fécofy existait encore que sur le papier. Avec l'arrivée à sa tête d'un nouveau président, en l'occurrence Armel Lajuve Lengou, celui-ci essaie de remuer les choses pour essayer de créer, enfin, une animation, notamment celle des ligues départementales.

C'est ainsi qu'après la tenue de la session inaugurale du conseil fédéral, le temps est à l'exécution du programme d'activités 2017, notamment le volet restructuration des ligues. Armel Lajuve Lengou a tenu à superviser, lui-même, les assemblées générales de renouvellement des ligues du Niari et de la Bouenza.

Première étape: la capitale de l'or vert. Ou, samedi 20 janvier, les représentants des clubs ont porté Léon Mokémo à la tête de leur ligue. Il sera secondé par trois vice-présidents: Raphaël

Nzambi, Archange Kongo et Yves Siaka. Cheville ouvrière de l'administration, Pierre Niambou a été élu secrétaire général. Le poste d'adjoint est à pourvoir au prochain conseil départemental. Les finances du bureau seront tenues par deux femmes: Brigitte Olga Kouloubouka (Trésorière générale), et Irène Bongo (Trésorière adjointe). Au poste de membre, un seul a été élu, les deux autres seront pourvus au prochain conseil départemental. Il en est de même au commissariat aux comptes.

Dans la ville sucrière, dimanche 21 janvier, le président sortant, Elie Charlemagne Milandou, a été reconduit à la tête de la ligue départementale de la Bouenza. Il sera entouré de Michel Ngoma (1er vice-président), Rachel Mouandza (2e vice-président), Etienne Bavoukinina

(3e vice-président), Paulin Mbougou (Secrétaire général), Herman Niaty Mbouaka (Secrétaire général adjoint), Madame Mafoumbi Medome (Trésorière générale), Pierre Christian Kinouma (Trésorier adjoint), Isidore Maléka (membre), Hervé Nkebila (membre). L'unique membre du commissariat aux comptes élu est Alphonse Boudimou. Les deux autres membres seront désignés, ultérieurement.

Le cyclisme traîne la réputation d'être un des sports les plus fantômes, malgré une popularité certaine dans le pays. Ce que les gestionnaires actuels veulent corriger. Que le vélo roule, donc, dans les deux départements!

Correspondance
d'Innocent MAVOUNGOU

Football/Elite Ligue 1

La deuxième journée du championnat national d'élite Ligue 1 a débuté, mercredi 25 janvier 2017. Les résultats ci-après ont été enregistrés: A.S Otohô-Tongo F.C (3-0), Etoile du Congo-S.M.O (2-0), Diables-Noirs-J.S.T (1-1), A.C Léopards-Patronage Sainte-Anne (2-2), F.C Nathaly's-Jeunes Fauves (2-0), J.S.P-Inter Club (0-2). En match rejoué, lundi 23 janvier: A.C Léopards-Nico-Nicoyé (2-2)

CAN Gabon 2017

Quelques spécificités du tournoi

La CAN Total Gabon 2017 bat son plein, depuis son lancement le 14 janvier dernier. Toutes les nations en compétition ont eu à livrer leurs trois matchs de poule. Quelques-unes d'entre elles, y compris le pays hôte, ont été débarquées dès le premier tour. Côté révélations, les amoureux du ballon se sont délectés avec la découverte du virevoltant Daniel Bouanga, un jeune joueur né en France, arborant le dossard 20. Il fait ses débuts, alors des débuts fracassants, avec la sélection gabonaise.

En termes de buts, le premier tour qui s'est terminé mercredi 25 janvier. 51 buts, au total, ont été inscrits.

L'élimination dès le premier tour du pays organisateur est un épisode qui ne s'était plus jamais produit depuis 1994 avec la Tunisie. C'est une grosse désillusion pour les Panthères du Gabon. Et aussi pour les Eléphants de Côte d'Ivoire, champions en titre, éliminés, précocement, eux aussi.

A cette CAN, on attendait, sinon on pronostiquait sur les supposés trois meilleurs joueurs du tournoi à savoir: l'Algérien Riyad Mahrez, champion d'Angleterre avec Leicester, l'an dernier, et ballon d'or africain 2016, le Gabonais Pierre Emerick Aubameyang, le joker de Borussia Dortmund en Allemagne, ballon d'or africain 2015, et l'Ivoirien Serge Aurier, le joueur du P.S.G, en France. Si, dans l'ensemble, les trois joueurs binationaux ont offert une prestation mi-figue mi-raisin, l'on peut néanmoins retenir que les deux premiers ont eu, chacun, deux buts à son compte.

Premier qualifié pour les quarts de finale, le Sénégal d'Aliou Cissé est, indubitablement, jusqu'ici, l'équipe qui fait vraiment sensation, avec un Onze, mieux un collectif solidement bien compartimenté. Le Sénégal est



Denis Bouanga, la révélation gabonaise.

l'Algérie étaient d'ailleurs plébiscités favoris de cette CAN.

La CAN Gabon 2017, c'est aussi le grand retour dans la sélection du Togo d'Emmanuel Sheyi Adebayor. Sans club depuis, le vétéran, très en jambe, a fait bonne figure à cette compétition. Il reste, tout de même un athlète de haute facture.

Mais, c'est aussi, ces beaux duels entre le maître Claude Le Roy, sélectionneur du Togo et son élève Hervé Renard, coach du Maroc, d'une part, et entre Claude Le Roy et son autre élève, Florent Ibenge, sélectionneur de la R.D.Congo, d'autre part. Avec ce dernier, ils étaient dans un face à face consécutif depuis la CAN 2015, lorsque Claude Le Roy entraînaient les Diables-Rouges du Congo. A l'issue des deux duels, le maître a perdu, non sans fair-play, face à ses élèves.

La compétition souffre, par ailleurs, de quelques fausses notes qui compliquent, quelque peu son organisation. Notamment l'état des stades avec des pelouses remplies de sable et d'eau, difficilement praticables parfois, qui causent aux joueurs des blessures à répétition. Au moins une dizaine de blessés ont été enregistrés, à l'issue du premier tour. Entre autres: Jonathan Pitroipa et Jonathan Zongo, pour le Burkina Faso, Johann Serge Obiang et Mario Lémina, pour le Gabon, Baba Rahman et Gyan Asamoah, pour le Ghana.

Aristide Ghislain NGOUMA

Handball

Décès à Paris de Daniel Louzolo

Nous avons appris, avec émotion, la nouvelle du décès de Daniel Louzolo, ancien président de la Fédération congolaise de handball (1980-1986), et cadre retraité de la C.n.s.s (Caisse nationale de sécurité sociale). Il a rendu l'âme, mardi 24 janvier 2017, à Paris (France), terrassé par une longue maladie. C'est sous son mandat que le handball congolais a glané un maximum de titres continentaux, tant en nations qu'en clubs, on s'en souvient. La veillée mortuaire se tient au n°1476 rue Louvakou, au Plateau des 15 ans, à Brazzaville (à quelques encablures du Pressing 5 à sec, situé avenue Loutassi.). Nous espérons y revenir.

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE

Notaire à Pointe-Noire

1, Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO
Vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison
Immeuble MORIJA 1er étage, Centre-ville
B.P : 1431 ; Tél. : 22 294.13.34/05 736.64.64
République du Congo

INSERTION LEGALE

«ONOMO INTERNATIONAL CONGO» SARLU

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au Capital Social de Francs CFA: Dix Millions (10 000 000)
Siège Social: 172, Avenue du Président Marien NGOUABI,
Centre-ville, en face de Tractafic
RCCM: CG/PNR/17 B 14/Pointe-Noire, République du Congo

Il résulte d'un acte authentique reçu par le Notaire soussigné, le 8 février 2016, enregistré à Pointe-Noire le 9 février 2016, folio 025/4, n° 1336, la création d'une Société ayant les caractéristiques suivantes:

FORME: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU);

OBJET: La société a pour objet, tant en République du Congo qu'à l'étranger:

1/- La construction, l'exploitation et la vente d'un ou plusieurs hôtels et appart-hôtels;

2/- La conception, création, développement et l'exploitation, sous toutes ses formes, de marques et concepts hôteliers à vocation écologique, économique et culturelle;

3/- Le conseil et la formation en hôtellerie;

4/- La participation, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, commandite, souscription ou achat de titres ou de droits sociaux, fusion, acquisition, exploitation ou cession de tous procédés et brevets concernant ces activités, alliance ou association en participation ou autrement; Et plus généralement, toutes opérations

financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social dont les différents éléments viennent d'être précisés ou à tous objets similaires ou connexes;

DENOMINATION: «ONOMO INTERNATIONAL CONGO» SARLU;

SIEGE SOCIAL: Pointe-Noire, 172, Avenue du Président Marien NGOUABI, Centre-ville, en face de Tractafic, République du Congo;

DUREE: 99 ans, à compter de son immatriculation au R.C.C.M;

GERANCE: Monsieur THERY Olivier Jean Marie Joseph est nommé gérant de la société, pour une durée indéterminée;

RCCM: CG/PNR/17 B 14;

DEPOT LEGAL: Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 12 janvier 2017, sous le n° 17 DA 28.

Fait à Pointe-Noire, le 16 janvier 2017.

Pour avis,
Maître Christèle Elianne
BOUANGA-GNIANGAISE,
Notaire

BUROTOP IRIS

TELEFUNKEN

Le Géant Allemand des téléviseurs débarque au Congo chez Burotop Iris !



LED 32" HD: 159 000 Fcfa	LED 40" FULL HD SMART: 299 000 Fcfa	LED 55" FULL HD SMART: 599 000 Fcfa
	LED 48" FULL HD SMART: 399 000 Fcfa	LED 65" FULL HD SMART: 999 000 Fcfa

4 Avenue FOCH - centre ville - Brazzaville Tél: 05 577 78 88 - 06 669 60 60 Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Pointe-Noire Tél: 04 453 53 53 - 05 605 60 5

CELEC
COMPTOIR D'ÉLECTRICITÉ DU CONGO

La Qualité à petit prix



FIL TH 1,5
7.000 FCFA



FIL TH 2,5
10.900 FCFA



Schneider Electric
Domaé
2.900 FCFA



legrand
Prise Kaptika
400 FCFA



legrand
Multiprise 2P+T
6.900 FCFA



legrand
Hublot Rond
4.400 FCFA

6 Avenue Foch, près de la Mandarine centre ville Brazzaville République du Congo
Tél : 06 908 19 98 - 05 772 47 47 www.celecsa.com